



action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Edito

Les Misérables

Ce soir, de retour d'une réunion du comité de rédaction du présent journal, face à la Bourse, je me trouve nez à nez avec quelques paumés assis à même le sol, malgré la pluie naissante, sans âge, ivres-morts ou drogués, pas même mendiants. Exclus parmi les exclus. Toute la question sociale me paraît étalée là dans une espèce de confrontation muette. D'un côté, le symbole même du capitalisme, machine à exclure, bien rodée, d'une incroyable efficacité. De l'autre, quelques-unes de ses victimes.

Entre ces deux camps, à peine quelques mètres – la largeur d'un boulevard. En réalité, un fossé incommensurable. Et de me rappeler ces quelques lignes tellement actuelles encore écrites en préface à son best-seller « *Les Misérables* » par Victor Hugo, alors qu'il réside à deux pas d'ici, à Bruxelles, en 1862 : « *Tant qu'il existera, par le fait des lois et des moeurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers et compliquant d'une fatalité humaine la destinée qui est divine... ; tant que dans certaines régions, l'asphyxie sociale sera possible ; en d'autres termes, d'un point de vue plus étendu encore, tant qu'il y aura sur la terre ignorance et misère, des livres de la nature de celui-ci pourront ne pas être inutiles* ».



BER

Hugo, on aime ou on n'aime pas. J'aime. Pour les outrances, la démesure esthétique. J'aime surtout pour le combat qu'il menait, en homme de son temps, en bourgeois certes, mais haï par ses pairs parce qu'il osait dénoncer les injustices qu'engendrait sa propre classe sociale. Ce combat qui est encore bien un combat de ce temps. Plus que jamais un combat de ce temps avec chez nous, dit-on, quelque 500.000 précarisés en tous genres. Malgré le filet de la sécurité sociale. Malgré le travail de terrain fourni par l'associatif. Et de me demander comment on en est arrivé là. Comment a-t-on laissé le néolibéralisme et sa facette la plus abjecte - le capitalisme -



Sommaire

Collectif	page 4 à 7
Où en est notre Collectif ? (Henri Solé)	4
Projet de médiation entre acteurs de la sphère CPAS (Nadine Depasse)	6
Dossier : Manifestations de Laeken, décembre 2001	page 8 à 21
Que la manif était jolie... (Marianne Samré)	8
Vous êtes sûrs ? (Daniel Bajoit)	9
Les « Legal Teams »	11
Syndicalistes et altermondialistes ! (Guy Bajoit)	13
Les syndicats, trop sages ? (Bernard De Commer)	15
La déclaration de Laeken (Marie-Paule Connan)	18
Echos	page 22
Campagne : La haine ? Je dis NON ! (MRAX et Ligue des Droits de l'Homme)	22
Témoignages	page 23 à 27
Impasse du minimex (Catherine Brescheau)	23
Paroles d'agricultrices (Sophie Henry)	26
A lire et à débattre	page 29 à 34
Entreprises et ONG : même combat ? (François Gobbe)	29
Porto Alegre II : Mondialisation des résistances (François Houtart)	32
Annonces	
Analyse détaillée du projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale (par la Plate-forme de résistance au projet de loi)	4
Production et consommation durables	34

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?

Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 18h à 20h. Pour nous rejoindre, téléphonez provisoirement, le soir ou le WE, au 02.420.19.05 (Ghislaine De Smet)

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... téléphonez-nous au 02.660.36.08 (Brigitte Poulet)

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Bernard De Commer, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Anne Kervyn, Brigitte Poulet, Henri Solé, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito (suite)

envahir tout le champ sociétal, quasi sans partage, et ramener à la part congrue tous les rêves de solidarité que portait un projet de société alternatif ? Comment nous sommes-nous, hommes et femmes de gauche, laissés bouffer par un système nous présentant comme condition sine qua non au bonheur le tout à la consommation, marginalisant dès lors des couches entières de la population chez nous et des peuples entiers aux confins de la terre ? Comment, avec la chute du Mur de Berlin, avons-nous, bon an, mal an, digéré le système ?

Alors qu'on fête le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, peut-être est-ce l'occasion ou jamais de nous reposer ces questions, non par souci d'entretenir une nostalgie peu apte à produire des solutions, mais avec celui de nous mobiliser plus que jamais. De nous reposer ces questions en revisitant l'œuvre et les combats de cet écrivain de la langue française qui n'eut sans doute, jusqu'à ce jour, pas son égal, de manière à nous permettre de prendre la mesure, toute la mesure, implacable, du chemin perdu en matière de question sociale, depuis un quart de siècle. Et de nous rendre compte, si besoin était encore, de ce que le temps des *Misérables* est bel et bien revenu mais que ce n'est pas une fatalité, et de nous persuader que néolibéralisme, capitalisme, pensée unique (singulièrement revigorée depuis les événements du 11 septembre) ne peuvent pas être l'ultime fin de l'Histoire humaine.

Des pages restent à écrire, assurément. Ecrivons-les. De sorte, pour paraphraser Hugo, qu'un jour, des journaux comme celui-ci deviennent tout à fait inutiles.

Bernard De Commer

militant syndical au SETCa-Enseignement libre.

7 février 2002, dans le train Bruxelles-Charleroi.

Où en est notre Collectif ?

Henri Solé,
président,
5 rue du
Presbytère,
6900
Hargimont ;
tél. 084-
22.32.61 ;
henri.sole@
belgacom.net ;
8.3.02

Nous venons de vivre une période de turbulences existentielles accompagnée d'une réflexion en profondeur sur notre utilité et nos moyens d'action. Plusieurs des nôtres ont effectué un remarquable travail, soit au groupe de propositions, soit au comité de rédaction du « Journal ».

Nous vous présentons ci-contre un texte de Felipe Van Keirsbilck, adopté par l'assemblée générale du 19 février, qui précise les pourquoi et pour faire quoi de notre collectif.

L'assemblée générale a décidé de continuer toutes les activités mises en route, journal et forums, avec l'aide de deux ACS, mais en s'appuyant pour le travail journalier sur une association sœur, pluraliste, progressiste, assumant déjà la responsabilité d'encadrement quotidien de personnel. Nous avons pris contact avec quelques-unes d'entre elles et restons ouverts à toute proposition de collaboration.

L'assemblée a ensuite élu six administrateurs pour deux ans : Claude Adriaenssens, Michel Devaivre, Lingga Laoh, Michel Pluvinage, Henri Solé et Felipe Van Keirsbilck.

Le conseil d'administration s'est réparti les tâches suivantes :

- présidence et collaboration avec le comité de rédaction : **Henri Solé** ;
- vice-présidence et collaboration avec le syndicat CSC : **Felipe Van Keirsbilck** ;
- vice-présidence, collaboration avec le syndicat FGTB et prise en charge des forums : **Michel Devaivre** ;
- secrétariat : **Claude Adriaenssens** ;
- trésorerie, prise en charge du local et responsabilité administrative du personnel : **Michel Pluvinage**.

Nous avons aussi approuvé que **tout membre intéressé par la vie de l'association et son travail puisse participer au conseil d'administration, comme cela se fait déjà pour le comité de rédaction** ; un huis-clos sera toutefois mis en œuvre s'il s'agit d'aborder des questions de personnes.

Nous mettons maintenant en œuvre les décisions prises.

Le prochain **conseil d'administration** se tiendra au siège de l'association le jeudi **21 mars à 16 heures**,
Le prochain **comité de rédaction** se réunira le jeudi **11 avril à 18 heures**.

Plate-forme

**« Non au projet de loi sur l'intégration sociale !
Oui à une amélioration de la loi sur le Minimex ! »**

La plate-forme a réalisé un argumentaire détaillé sur le projet de loi, ainsi que des commentaires et propositions, article par article. Ces textes ont été présentés aux parlementaires le 19 février dernier, à l'occasion d'une rencontre organisée par la plate-forme à la Mison des parlementaires.

Vous pouvez consulter ces documents sur le site du Collectif : <http://www.enter.org/solidarity>

Le Collectif, POURQUOI ?

Les membres du Collectif s'associent pour lutter contre l'exclusion en élucidant, en désignant et en combattant les **mécanismes** (économiques, sociaux, idéologiques) qui produisent cette exclusion.

Nous désignons par exclusion des situations où des personnes sont privées d'un **droit fondamental** tel que le droit à un emploi digne, le droit à un revenu suffisant pour vivre, le droit à un logement, le droit à la vie privée et à la liberté personnelle ou encore le droit à une participation effective à la vie sociale, culturelle et/ou politique. Souvent, l'exclusion résulte de la privation de plusieurs de ces droits en même temps.

La forme concrète de l'action du Collectif n'est pas de s'investir directement dans la défense des exclus sur des thématiques pour lesquelles existent déjà (ici et maintenant) des ressources associatives ou syndicales mais de créer, puis d'animer durant le temps nécessaire des **réseaux** sur toutes les thématiques où cela semble utile.

Le Collectif, POUR FAIRE QUOI ?

Le développement d'une capacité et d'un savoir-faire spécifique dans l'animation de réseaux efficaces contre l'exclusion est possible si nous associons, au sens vrai (avec l'intention de faire quelque chose ensemble) **des organisations et des personnes engagées** dans l'un ou l'autre de ces combats et soucieuses de dépasser ou de déplacer des **clivages** qui divisent ou affaiblissent le monde syndical et associatif.

Les **organisations** visées sont au premier chef des organisations syndicales, mais également d'autres organisations, y compris des structures plus modestes ; les **personnes**, de leur côté, peuvent s'associer au Collectif à titre individuel (pas directement militantes d'association) mais aussi à titre de déléguées de leur association.

Dans les mois et l'année qui viennent, les activités concrètes permettant de contribuer à cet objectif global seraient idéalement, si les moyens le permettent :

- de continuer **le journal** en veillant à ce qu'il soit, à toutes les étapes de sa production et de son utilisation, à l'image du réseau que nous souhaitons construire ;
- de préparer **des forums**, ce qui est l'occasion d'échanger (en réseau) des éléments de compétences ET d'intéresser au Collectif des militants avec ou sans attaches ou responsabilités, et/ou plus à l'aise dans l'oral que dans l'écrit (complémentaire par rapport au journal) :
 - de souligner, le cas échéant, la **diversité** ou les contradictions des analyses en présence afin que la langue de bois fasse place au débat ;
 - d'élaborer des revendications de **synthèse**, et de les porter au plan du débat public, donc aussi avec des politiques ou face à eux ;
 - de faire connaître et de promouvoir **les concepts, le vocabulaire et les analyses** qui résultent des débats animés par le Collectif ;
 - de **continuer** les travaux après forums dans la mesure où certains le souhaitent, et se chargent soit de préparer de nouveaux travaux sur le même thème (par exemple un forum sur les CPAS tous les six ans, avant les élections communales), soit de diffuser nos conclusions.

Projet de médiation entre acteurs de la sphère CPAS

Nadine Depasse ; présentation condensée du rapport conclusif du projet par Ghislaine De Smet ; la version intégrale du rapport peut être consultée sur notre site internet.

(1) NDLR : Notre conseil d'administration avait espéré pouvoir obtenir la poursuite du projet, d'autant plus que la totalité du budget n'avait pas été consommée. C'était mal connaître les modes de financement.

1. Dernières réalisations

Pour rappel, ce projet avait été introduit par le Collectif fin 2000 dans le cadre de l'appel à projets « Activer le lien social », initiative du cabinet du Ministre des Affaires sociales de la Région Wallonne, Mr Thierry Detienne.

Lancé effectivement le 1 avril 2001, il est arrivé à son terme officiel¹ le 15 novembre dernier : soit à peine sept mois pour développer un projet aussi riche quant aux différents publics qu'il tente de « *lier* » et en même temps si difficile de par sa démarche à la fois individuelle et collective. On peut imaginer quel sentiment de frustration anime ceux qui l'ont porté !

Cependant, ces quelques mois nous ont permis d'initier une nouvelle dynamique où les usagers se construisent peu à peu une parole collective et se réapproprient par là leur condition essentielle de citoyen à part entière, base de toute communication digne de ce nom. Les considérer comme des êtres humains à part entière, capables de réflexion, d'initiative et d'engagement, et capables de jouer dans le processus décisionnel de la société. Nous avons aussi organisé deux moments forts d'échanges « *croisés* » : le 11 septembre, entre des usagers de différentes régions, une rencontre à Tournai ; le 29 septembre, à l'occasion de la table ronde « *Vers plus d'intégration sociale* », à propos du projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale.

La rencontre de Tournai a été riche d'enseignements. Commençons par les déceptions : au lieu de 25-30 participants annoncés, ils n'étaient que 15, malgré l'organisation d'un bus pour le voyage ; les « *Echappés du bac à sable* », groupe d'usagers de Chaudfontaine, ne sont jamais arrivés pour présenter leur film d'animation « *Train d'enfer* », qui devait servir de moteur pour lancer le débat. Mais la journée fut bien remplie : la matinée fut donc consacrée à un échange entre les participants, retraçant leurs trajectoires, leurs difficultés, leurs espoirs. L'après-midi fut animée par Chantal Kevers, elle-même minimexée, qui a exposé son analyse et ses craintes par rapport au nouveau projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale.

Nous avons pu voir à quel point l'information circulait mal : les participants découvraient le nouveau projet de loi. Le dossier réalisé par le Collectif sur le sujet a été distribué à tous pour qu'ils puissent en prendre connaissance à leur aise. Plusieurs participants se sont d'ailleurs ensuite mobilisés contre ce projet de loi, et ont participé à la Table ronde du 29 septembre ; certains ont aussi participé à des réunions de la plate-forme de résistance au projet de loi. Cette journée réussie, notamment par la qualité de l'accueil de la « *Maison des familles* », nous a montré la pertinence de la démarche.

2. Conclusions du projet

Voici l'évolution d'un projet censé être terminé, alors qu'il vient d'être ébauché ou du moins semé dans les champs définis sur le papier. Mais sur le terrain, c'est une autre histoire : ce sont des champs en mouvance, une parole qui s'éveille petit à petit, s'étonnant qu'on daigne s'intéresser à elle et commençant seulement à y croire, des liens qui se tissent par delà les distances et les différences de vécu, des relations qui évoluent entre des acteurs plus ouverts qu'on ne croit aux réalités des autres, un fouillis de bonnes pratiques qui avec le temps pourraient devenir une charte ou un inventaire digne de ce nom...

Une étape cruciale a été franchie : redonner confiance à des personnes qui vivent l'exclusion au quotidien, apporter cette reconnaissance dont chacun a besoin pour être acteur de sa vie, acteur dans la société.

D'autre part, nous avons pu « *mettre en questions* » l'action sociale des CPAS en interrogeant certaines expériences sociales qui fonctionnent bien dans l'associatif et le travail formidable accompli par celui-ci dans l'aide apportée aux plus démunis, mais aussi dans leurs efforts pour les rendre autonomes. Cela nous a permis d'y pointer des éléments, des méthodes et surtout un esprit différent, qui mettent « *l'humain* » au centre de leur action.

D'où la question fondamentale : **comment garantir « l'humain » dans les CPAS ?** Comment démonter en profondeur les

mécanismes de l'exclusion ? Comment respecter la dignité des personnes qui font appel à l'aide des CPAS ? Les témoignages des minimexés rencontrés nous le démontrent avec cruauté : quand les personnes doivent avoir recours à l'aide du CPAS, elles doivent souvent... mettre leur dignité au vestiaire.

Notre réponse : **par la communication**. C'est-à-dire en créant de manière permanente des espaces où les différents acteurs du CPAS se rencontrent, prennent le temps de se parler, où chacun se sent réellement concerné et valorisé. Il faut aussi développer le partenariat CPAS-associatif, où l'associatif apporte son expérience d'une aide sociale basée sur la solidarité entre êtres humains, chacun étant considéré comme une personne à part entière ; où le CPAS amène toute sa structure, son organisation et ses moyens pour permettre à l'utilisateur de se remettre debout et de repartir ; où chaque homme, chaque femme politique est conscient(e) de ses responsabilités et de son rôle dans ce qui doit être une politique sociale globale qui aille plus loin que l'aide sociale de première nécessité pour s'inscrire dans la dynamique de la société dans son ensemble.

3. Perspectives

Nous trouvons qu'il est extrêmement dommage et frustrant pour tous de devoir interrompre le travail à ce stade, d'autant plus que tous les « *acteurs* » (associations partenaires du projet, usagers, travailleurs sociaux) se sont montrés convaincus par la démarche et motivés pour la poursuivre.

Les organisations partenaires, pilotées cette fois par les Equipes Populaires², préparent un deuxième volet à ce projet, qui sera introduit auprès du Ministre Detienne. Ce projet devrait idéalement pouvoir démarrer en septembre 2002. Les objectifs : travailler dans quatre lieux avec les groupes d'utilisateurs existants, organiser des échanges croisés entre ces quatre groupes et avec des assistants sociaux, des responsables politiques et les associations.

Ce projet pilote permettra d'étudier les conditions optimales de l'organisation de ce

dialogue. Pour proposer, en conclusion, un mode opérationnel qui pourrait être mis en place de façon structurelle dans tous les CPAS, afin que l'utilisateur puisse enfin trouver au CPAS l'aide à laquelle il a droit dans le respect de sa personne et de ses difficultés.

Car la violence rencontrée dans certains CPAS est la conséquence d'un dysfonctionnement, inacceptable dans un pays qui se dit démocratique et civilisé. Le public qui s'adresse aux CPAS est un public fragile, parfois acculé, qui nécessite d'autant plus un accueil de qualité. Cette qualité repose bien évidemment aussi sur les conditions de travail des travailleurs sociaux et de l'espace qui leur est laissé pour accomplir efficacement leurs missions. Les rencontres à elles seules peuvent ne pas suffire, il faut aussi que le pouvoir politique donne aux CPAS les moyens de fonctionner correctement, à l'heure de l'élargissement constant de leurs missions. Mais le dialogue entre les usagers, les travailleurs et les politiques, est à notre sens le moteur du changement.

(2) Le Collectif n'a pas la possibilité actuellement de continuer à piloter ce projet, mais participera toujours à la coordination. Ce partenariat entre associations, que nous avons initié, est l'un des apports les plus positifs de ce projet et constitue une concrétisation sur le terrain de notre « objet social ».

Collectif

DOSSIER :

Manifestations de Laeken, décembre 2001

Les manifestations organisées à Laeken à l'occasion de la fin de la présidence belge de l'Union Européenne ont mobilisé un grand nombre de personnes et d'organisations, et porté nos revendications pour « une autre Europe ». Comme nous vous l'avions annoncé dans le journal précédent, nous y consacrons un dossier : des témoignages, des analyses, et la mise en perspective des enjeux .

1. Que la manif était jolie...
2. Vous êtes sûrs ?
3. Les « Legal Teams ».
4. Syndicalistes et altermondialistes !
5. Les syndicats, trop sages ?
6. La déclaration de Laeken : le poison est noyé dans les questions

Bonne lecture... et n'hésitez pas à nous transmettre vos réactions !

1. Que la manif était jolie...

Marianne
Samré.

Jeudi 13 décembre 2001, à 13 h, je quitte l'école où j'enseigne pour rejoindre à 13 h 30 le lieu de rendez-vous de la CGSP-Bruxelles-Enseignement.

Des collègues tout étonnés :

- Tu pars ? Tu es malade ?
- Non, je vais à la manif. Arrêt de travail ! J'ai averti mes étudiants.
- Moi, je n'y vais pas, j'ai du retard sur le programme.
- Moi, zut, j'ai complètement oublié ! je ne peux pas remballer mes élèves.
- Mais enfin la salle des profs est tapissée d'affiches depuis des jours...
- Je sais, je sais... Tiens, prends cette carte de tram pour y aller : ce sera ma contribution !

L A E K E N



Décembre 2001

reconnaît, on est entre nous et c'est bon.

Station Bockstael : tout le monde descend. C'est rouge de monde. Ça défile déjà depuis un bon moment, semble-t-il. Le froid est piquant, l'air est humide, le brouillard nimbe tout. Seuls les drapeaux rouges font la nique à la brume. Nous battons la semelle pendant une heure et demie avant de nous mettre en marche. Ça me laisse le temps d'apprécier....

Manifestation européenne ? J'ai plutôt l'impression qu'elle est française ! Pour peu, on se croirait à Paris. La C.G.T. a mobilisé, c'est le moins qu'on puisse dire. Et pour tordre le cou au vieux préjugé sur l'« indiscipline française », ça marche dans le style « Je ne veux voir qu'une seule tête », chacun derrière la bannière de sa région : la Creuse avec la Creuse, les Basques avec les Basques. Cela doit être cela l'Europe des Régions. Surgit aussi un groupe impressionnant de têtes grisonnantes ou chenues : les retraités de la C.G.T. Quand on est retraité et corrézien, où se place-t-on ? Ils connaissent la chanson, les vieux briscards ! A propos de chanson, les Basques se font entendre. Ils assurent l'ambiance à grands coups de chants traditionnels aussi vibrants qu'incompréhensibles : surprenants et joyeux canons rompant avec la rythmique simple et convenue des slogans. Les Grecs détonnent eux aussi : peu

nombreux, mais jeunes, multicolores et bruyants... comme un avant-goût de la manif du lendemain. Il paraît qu'ils chantent en français... Pour les aider à troubler ce trop bel ordre, de temps en temps des groupes avec tam-tam, le PTB et son Marx géant, des ONG...

Une question me taraude : pourquoi sommes-nous là ? Pas une seule revendication précise ne s'affiche, ne se chante, ne se scande. Les 37 h pour tous, une harmonisation fiscale, une législation antidumping ? Rien, on est là pour être là. On défile avec sa région, son pays, son organisation pour affirmer son appartenance : on est européen, travailleur, syndicaliste. Point. On est « *altermondialiste* ». On est là en fait pour affirmer une identité, pour se définir symboliquement comme « *interlocuteur* » d'un débat qui n'a jusque-là eu lieu qu'entre les forces de l'argent et... les forces de l'argent, dans une sorte de « *colloque singulier* » du capital avec lui-même. Maintenant, on existe.

Froid aux pieds, mais chaud au cœur, nous nous mettons enfin en marche. On se faufile dans la manif, n'importe où. Inutile de chercher les « *nôtres* » dans cette marée ; puis de toutes façons, tous ceux-là sont les « *nôtres* » aussi.

Tout au long du parcours, les bistrots font fortune et les banques grise mine : toutes ont baissé leurs volets d'acier... Pas folles les banques ! Je me surprends à rêver que le fleuve des « *vieux* » du syndicats se jette dans le fleuve des « *jeunes* » d'Attac et des ONG qui défilent demain pour un raz de marée salutaire.

Arrivée au plateau du Heysel, transie de froid, je constate, amère, qu'on a fermé les stations de métro. Piégés, il ne nous reste qu'à rebrousser chemin. Je remonte le courant d'une marée de casques et de drapeaux verts. De retour à Bockstael, je cherche ma carte de tram. Inutile, tous les portillons sont largement ouverts. Les policiers - les premiers que je vois - font mouliner leurs matraques pour qu'on s'engouffre dans la bouche chaude du métro... gratuitement. Cela ressemble à un exercice d'évacuation.

Les jambes lourdes mais le cœur léger, je rejoins mon école pour donner un cours du soir de français à des étrangers. Un réfugié kosovar m'interpelle : « *Mais pourquoi vous allez là ? Vous avez tout !* » Il reste du boulot...

2. Vous êtes sûrs ?

Mon est Daniel Bajoit, j'ai vingt ans, je suis étudiant et j'ai participé aux rassemblements du 14 et 15 décembre à l'occasion du sommet de Laeken. Le vendredi quatorze je fus membre du service de « *peacekeeping* » de la manifestation, le samedi quinze la police m'a arrêté pour trouble de l'ordre public alors que j'essayais de me rendre à la « *street party* ». C'est de cette arrestation qui fut, à mon sens, violente et tout-à-fait arbitraire que je témoigne aujourd'hui.

Le quinze décembre 2001, je me rendais donc avec un ami, à la « *street party* ». Ayant participé dans la matinée et jusque vers trois heures de l'après-midi à une marche pour la paix au départ de l'ULB, nous n'arrivâmes que

vers quatre heures, accompagnés de nombreuses personnes venant de la même marche, à la gare du midi. La « *street party* » avait déjà commencé depuis environ une heure. Alors que nous sortions de la station de métro, nous vîmes débouler des rangées de policiers en uniforme, une centaine de mètres plus loin. A cet endroit, je ne vis personne casser quoi que ce soit et rien n'y avait été cassé. Mon ami et moi décidâmes de rejoindre la manifestation au plus vite pour nous éloigner de cet impressionnant cortège de policiers.

Nombre de ceux qui venaient avec nous depuis la marche firent de même. Alors que nous remontions une rue débouchant sur la Porte de Hal, les policiers marchant cent mètres

Daniel Bajoit,
<danielito70@
hotmail.com>

derrière nous, bouchèrent cette même rue. Ils se mirent soudain à charger vers nous, nous courûmes donc, toujours en remontant cette rue, pour leur échapper. A ce moment-là, et cela depuis que nous étions sortis de la station de métro, je ne remarquai absolument aucun acte violent de la part des quelques dizaines de personnes présentes autour de moi. Au bout de notre course, en arrivant à l'embouchure de la rue qui donnait sur la Porte de Hal, nous attendaient des policiers en civil armés de matraques. Ils nous ont arrêtés violemment. L'un d'eux m'a plaqué au sol.

Ensuite, ils nous rassemblèrent tous sur une petite esplanade au coin de la rue. Nous étions en tout une petite dizaine, pour la majorité, étudiants et venant, il me semble, tous de la marche pour la paix. Nous sommes restés là, durant environ une vingtaine de minutes à plat ventre, les mains croisées et menottées dans le dos, et face contre terre. Ils nous insultaient, frappaient ceux qui bougeaient ou relevaient leur tête. Ensuite vinrent remplacer les policiers en civil, des policiers en uniforme. Après quelques minutes, nous fûmes emmenés au poste de police d'Etterbeek. Lors de la fouille, les insultes et les intimidations continuèrent, on me traite de « *sale tox* ». Alors que je demande à lire un papier qu'on me demande de signer, contenant l'heure de mon arrivée, un policier me prend le stylo des mains et écrit à ma place : « *refus de signer* ». Avant de nous mettre en cellule, chacun de nous fut pris en photo, ce qui est illégal dans le cadre d'une arrestation administrative. Nous restâmes une douzaine d'heures enfermés, avant d'être relâchés.

Voilà donc comment s'est déroulée mon arrestation ce samedi 15 décembre 2001. Avec le recul, je me rends compte que ce qui m'a le plus marqué a été ma confrontation avec le système policier. A mon sens, ce système est conçu de telle sorte que les acteurs qui lui donnent vie peuvent toujours accéder à certains espaces, à certaines situations, dans lesquelles ils peuvent en toute impunité bafouer les droits de l'homme.

Ces espaces furent par exemple les premiers instants de notre arrestation, ou encore lorsque nous étions dans les casernes d'Etterbeek, lorsque le policier me prit le stylo des mains pour

marquer « *refus de signer* » à ma place, lorsqu'ils me prirent en photo. Ce furent des moments où je me suis dit : « *ici, je n'ai plus de droits, ils sont bafoués et je ne peux strictement rien y faire* ». De plus ce système exalte la violence, elle est là, bien présente, renforcée, nourrie, sous-jacente à la collectivité policière. Je n'ai jamais cessé de la sentir.

J'ai la sensation que finalement, la liberté qu'un policier peut prendre par rapport à sa stricte fonctionnalité se traduit dans ces moments, ces espaces dans lesquels il peut exercer cette violence et par conséquent bafouer les droits humains. Ce n'est là qu'un point de vue basé sur une brève expérience, je m'en rends bien compte, mais ce sont malgré tout, ces impressions-là qui me viennent lorsque je me souviens de cet événement.

J'espère que ce témoignage pourra susciter chez ceux qui le liront une remise en question de la notion de « *sécurité* » tant au niveau national qu'europpéen et mondial. Si tous nous voulons la sécurité, il est impératif de nous demander quel type de sécurité nous voulons. Est-elle le résultat d'une amélioration des conditions de vie ou celui d'une répression, d'un étouffement, d'une occultation des contestations, des oppositions, des révoltes des citoyens ? N'est-ce pas cette occultation que l'on peut voir derrière la volonté de créer une police spéciale anti-émeute au niveau européen, derrière la guerre que les Etats-Unis mènent contre le terrorisme, comme s'il était un fait, un mal absolu sans cause ? Ne sommes-nous pas en train de nous tromper de cible ?

La sécurité doit, à mon sens, d'abord être une situation portée par le respect des individus, de leurs conditions et de leurs droits en Europe comme dans le monde, elle doit découler du bien-être social. Nous n'arriverons pas à une situation de sécurité par le moyen d'une répression exercée sur les conséquences, les expressions d'un mal-être social. Comme on l'a vu lors des attentats du 11 septembre 2001, aucune mesure ne pourra jamais empêcher n'importe qui de commettre des attentats, de se transformer en bombe.

LA EKEN



Décembre 2001

3. Les « Legal Teams »

Lors des manifestations organisées à l'occasion du sommet de Laeken, les Legal Teams ont été à nouveau organisés, comme ils l'ont été depuis le sommet de Seattle. Cette nouvelle forme de vigilance citoyenne, qui correspond aussi à un nouveau mode d'intervention organisée d'avocats sur le terrain de la défense des droits humains, vient à point nommé à l'heure de la criminalisation des mouvements politiques. Les Legal Teams ont rendu leur rapport public à l'occasion d'une conférence-débat, qui a eu lieu à l'ULB le 21 février 2002.

Les Legal Teams posent la question de la légalité et de la proportionnalité de l'intervention de la police particulièrement autour de Tour et Taxis et lors de la Street Party. Le rapport signale aussi une autonomisation de la police vis-à-vis des autorités politiques et administratives. Il pointe le doigt sur des tentatives d'intimidations des membres des Legal Teams ainsi que sur les problèmes rencontrés par les manifestants pour accéder au territoire belge ou lorsqu'ils en ont été expulsés pour des raisons dérisoires. Le rapport décrit également le travail des avocats en contact avec les autorités du Parquet pour faire libérer les personnes arrêtées.

Nous reprenons ci-dessous leurs conclusions générales, ainsi que l'introduction du rapport qui précise leurs objectifs et leur mode d'organisation. Vous pouvez trouver le rapport complet, ainsi que les rapports des Legal Teams antérieurs (Seattle, Göteborg, Prague, Gênes ; voir au bas du rapport néerlandophone), sur le site d'indymedia : <http://www.belgium.indymedia.org>. Les Legal Teams préparent dès à présent le sommet de Barcelone. Renseignements : Anne Maesschalk, <azertanne@skynet.be>

A. Objectifs des Legal Teams

Les objectifs des Legal Teams sont les suivants :

- **Diffuser de l'information**

Diffuser toutes les informations possibles aux manifestants belges et étrangers à propos de leurs droits lorsqu'ils préparent et mènent des actions. Les informer sur la meilleure façon de se comporter s'ils entrent en contact avec les services d'ordre.

- **Soutien**

Les Legal Teams veulent être un soutien pour les manifestants : les aider dans la lutte contre les mesures sécuritaires annoncées, comme les fermetures de frontières, les limitations des manifestations, les arrestations préventives, les tentatives de rendre les manifestants et/ou les organisateurs juridiquement responsables de tout ce qui peut se produire pendant la manifestation. . .

- **Observation et médiation**

Les Legal Teams tenteront d'être présents lors de toutes les manifestations organisées dans le cadre des sommets européens afin de veiller

au respect des droits démocratiques des manifestants. En cas de mesures attentatoires aux droits des manifestants, les Legal Teams interviennent en tant que médiateurs entre les organisateurs et les forces de l'ordre. Ils collectent des témoignages et du matériel de preuves et rédigent des rapports.

- **Défense**

En cas de conflits et/ou d'arrestations, les Legal Teams organisent, le cas échéant, la défense des manifestants et veillent à ce que les personnes arrêtées soient correctement traitées, non seulement au regard des droits de la défense mais également au regard de la régularité de la privation de liberté. Les Legal Teams organisent également une permanence juridique.

B. Mode d'organisation

Différents groupes se sont constitués et différentes initiatives ont été prises après les événements de Gênes et de Göteborg. Les premiers Legal Teams belges se sont organisés pour les sommets de Liège, Gand, et Bruges.

L A E K E N



Décembre 2001

Ces diverses initiatives émanent de groupes d'étudiants issus de diverses universités francophones et flamandes et d'avocats, dont certains membres du Syndicat des Avocats pour la Démocratie.

Dans la perspective du sommet de Laeken, ces différents groupes se sont coordonnés au niveau national pour réaliser les objectifs mentionnés ci dessus.(...)

Pendant les trois jours du sommet, les 13, 14 et 15 décembre 2001, les Legal Teams ont fonctionné sur base de quatre types d'équipes : les équipes sur le terrain, les permanences de première et de deuxième ligne ainsi qu'une permanence « frontières ».

Les équipes sur le terrain avaient pour missions d'une part de diffuser de l'information aux manifestants par la distribution d'un dépliant réalisé spécialement à cette occasion ou oralement. D'autre part, ils observaient les événements, recueillaient des éléments de fait (identité de témoins, récits détaillés des faits, etc.), transmettaient des informations à la permanence de première ligne et intervenaient là où c'était possible pour faire cesser des violations des droits des manifestants.

La permanence de première ligne recevait toutes les informations des équipes sur le terrain, assurait une permanence téléphonique accessible via les numéros de téléphone diffusés aux manifestants dans le double objectif de recueillir des informations et de répondre aux questions concernant les droits des manifestants et rediffusait les informations au besoin vers les permanences de deuxième ligne et des frontières. La permanence de deuxième ligne, constituée d'avocats, assurait le relais avec les autorités judiciaires et veillait à l'assistance des manifestants qui faisaient éventuellement l'objet d'une procédure judiciaire. La permanence frontières a introduit et mené à bien des procédures devant le Conseil d'Etat contre les décisions administratives prises par le Ministre de l'Intérieur en matière d'éloignement du territoire de certains manifestants. Au total, à peu près 200 personnes ont participé aux équipes sur le terrain et aux permanences de 1^{ère} et 2^{ème} ligne.

LA E K E N



Décembre 2001

C. Conclusions générales

A ce stade, il est prématuré de tirer des conclusions définitives. Actuellement, notre ambition est de lancer une réflexion qui permette de formuler les bonnes questions. Le présent rapport vise à être le point de départ du débat. En effet, quelques questions et pistes de réflexions résultent de l'expérience.

On peut affirmer que les Legal Teams ont rempli leurs rôles de manière satisfaisante (diffusion de l'information, soutien juridique aux manifestants/observation et médiation, défense). Les interventions ont eu des fortunes diverses, certaines ont été une réussite, d'autres n'ont pas abouti. Le nombre de personnes ayant participé au projet, la diversité de celui-ci ainsi que son impact médiatique sont les preuves de son succès. Cela n'a d'ailleurs pas échappé à la police qui semble avoir assez mal supporté le contrôle démocratique original que les Legal Teams ont organisé.

Les Legal Teams apportent une ébauche de réponse démocratique et citoyenne efficace à la criminalisation des groupes de manifestants de tous bords. Depuis les sommets de Nice, Göteborg et Gênes, une stratégie de la tension et de la provocation soutenait l'approche policière du maintien de l'ordre lors des manifestations. A Bruxelles, on a pu constater que cette approche était toujours de mise. Pourtant, ainsi qu'il a été dit, il n'y a pas eu de débordements policiers aussi terribles que ceux qui s'étaient produits dans d'autres pays. Néanmoins, des questions et de graves problèmes démocratiques subsistent et de multiples violations de la loi sur la fonction de police peuvent être dénoncées.

Les Legal Teams seront très attentifs au déroulement des procédures en cours, notamment celle qui concerne trois Allemands et est fixée devant la 50^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, ou celle initiée contre les Legal Teams eux-mêmes. Par ailleurs, un groupe de suivi particulier observera l'affaire de Me De Simone. De plus, un groupe de travail a été créé pour organiser une réaction juridique et/ou politique au fichage, mais aussi pour faire le point sur les plaintes déposées contre la police, et en assurer la coordination et le suivi.



En tout état de cause, les Legal Teams continueront leur tâche de contrôle démocratique de la police. En effet, l'attitude des forces de l'ordre nous a semblé assez loin de la « stratégie de la fraternisation » avec les manifestants vantée par le Premier Ministre et le Bourgmestre de la ville de Bruxelles. Si certaines manifestations se sont bien dérou-

lées, d'autres ont été l'occasion d'une démonstration superflue de force, au mépris de la liberté d'expression et de l'intégrité physique de citoyens pacifiques et cela est inacceptable.

Ainsi que le Conseil d'Etat l'a dit à l'occasion des recours introduits par les Legal Teams, « il faut que l'autorité justifie que [les mesures de répression ou de prévention] sont nécessaires au regard des valeurs et droits fondamentaux d'une société démocratique » et « il n'est pas reproché à l'autorité de poursuivre les auteurs d'infraction [...] mais bien d'avoir pris une mesure particulière [...] dont elle ne peut justifier qu'elle est nécessaire, dans une société démocratique, à la défense de l'ordre public »¹. C'est bien de cela qu'il s'agit : non pas une crispation autour de valeurs démocratiques en danger mais une stigmatisation du comportement disproportionné de l'autorité quand il s'agit de réprimer les associations anarchistes, les gauches radicales ou les mouvements pour une autre mondialisation. Il faut dès lors que l'autorité se départisse de son approche policière basée sur une vision « hooliganiste » des mouvements politiques.

(1) C.E., n° 101.887, 14 décembre 2001 et C.E., n° 101.888, 15 décembre 2001, Journal des Procès, n° 430, 8 février 2002, pp. 25-29).

4. Syndicalistes et altermondialistes !

Ainsi, en décembre dernier, nous avons eu droit à deux manifestations contre les effets néfastes de la mondialisation : les syndicats se sont exprimés le 13 et les autres - les « alters » - ont manifesté le 14 et le 15 décembre. Spontanément, comme beaucoup d'autres sans doute, j'ai pensé : « Quel dommage, quel gâchis ; pourquoi diviser un mouvement qui aurait bien besoin d'unité pour être plus fort ? ».

J'ai donc posé la question autour de moi à des personnes mieux informées, connaissant de l'intérieur les milieux concernés, et, assez rapidement, ils ont confirmé ce que je

craignais : les syndicats n'ont pas voulu se joindre aux groupes altermondialistes pour organiser une seule manifestation.

Evidemment, cette réponse ne fait que déplacer la question : pourquoi les syndicats belges ne veulent-ils pas aller dans la rue avec les altermondialistes ? Diverses raisons ont été invoquées : les altermondialistes sont désordonnés, désorganisés, ne savent pas contrôler leurs troupes, se laissent déborder par des casseurs, et donc attirent la répression policière (voir ce qui s'est passé à Gênes) ; ils n'ont pas de propositions concrètes, ils sont

Guy Bajoit,
10/002 rue des
Primevères,
1348 Louvain-
la-Neuve ;
<bajoit@
anso.ucl.ac.be>;
tél.
010.45.17.28

utopistes, ils demandent l'impossible, alors que les syndicats sont tout le contraire : organisés, contrôlés, modérés, concrets.

On peut trouver la réponse discutable, mais c'est une réponse : il existe dans notre pays - et ce n'est sûrement pas le seul - un jugement négatif porté par les leaders syndicaux sur tous les mouvements qui échappent à leur contrôle, et qui, en débordant leurs revendications et leur organisation, risquent d'entraîner pour eux des effets qu'ils jugent indésirables. On peut donc comprendre que, pour éloigner ces risques, ils aient préféré se distinguer, ne pas se confondre et donc ne pas se fondre avec des groupes, à leurs yeux, trop spontanés.

Le jugement des syndicats n'est pas entièrement faux. Il est vrai, en effet, que les altermondialistes sont encore à la recherche d'une identité claire, qui permettrait de distinguer qui en est et qui n'en est pas, d'articuler toutes les composantes du mouvement et de se doter de formes d'organisation qui conviennent à cette identité. Il est vrai aussi qu'ils ont encore du mal à expliciter leurs enjeux et à les fonder sur un projet alternatif construit, sur une utopie crédible. Il est vrai encore que, s'ils ont nommé clairement leur adversaire, ils ne disposent pas encore d'assez de ressources et de moyens efficaces de lutte pour l'inquiéter vraiment. Il s'agit, manifestement, d'un mouvement social naissant qui construit peu à peu, dans la praxis, sa cohésion et son projet.

Cependant - sans vouloir donner de leçon à personne et si tant est que mes modestes compétences d'analyste peuvent servir à quelque chose - je voudrais attirer l'attention des uns et des autres sur les points suivants :

- Le mouvement ouvrier est passé par là : il a mis environ un siècle à construire son projet et son unité (toujours relative et précaire), avant d'être capable d'inquiéter vraiment la bourgeoisie industrielle, notamment en organisant des grèves générales. Les résultats de ce long mouvement (le pacte social de l'Etat-Providence) ont été essentiels pour l'amélioration des conditions de vie dont jouissent, de nos jours, non seulement les travailleurs, mais la population en général. J'espère sincèrement

qu'avec les moyens d'information dont ils disposent, les altermondialistes prendront moins de temps pour en faire autant.

- Les formes d'organisation construites par le mouvement ouvrier doivent être adaptées aux mentalités des jeunes d'aujourd'hui. Leurs valeurs sont fondées sur des attentes très différentes de celles des ouvriers des deux siècles écoulés, mais ce n'en sont pas moins des valeurs. Leur rapport à la vie sociale (à la famille, au travail, aux loisirs, à la citoyenneté) et, du même coup, leur rapport à l'autorité (aux normes, à l'organisation, au leadership) ont changé profondément. Il faut comprendre cette évolution des mentalités et non condamner la différence en soi.

- Les altermondialistes et les syndicalistes ont besoin les uns des autres : les uns pour profiter de la formidable expérience des luttes sociales des autres et inventer avec eux des formes nouvelles d'organisation ; les autres pour retrouver un nouveau souffle, une nouvelle énergie, une jeunesse, une spontanéité qu'ils ont perdue en vieillissant.

Bien entendu, ces remarques n'ont de sens que pour ceux qui pensent que le mouvement altermondialiste a vraiment de l'avenir. En ce qui me concerne, j'en suis profondément convaincu. Pourquoi ? Pour le dire très brièvement :

- parce que la mutation (technique, économique, politique, culturelle et sociale) que nos sociétés industrielles sont en train de vivre, met en place de nouvelles classes sociales (gestionnaire et populaire) ;

- parce que les luttes de classes d'aujourd'hui ont pour objet de nouveaux enjeux très complexes : le contrôle de l'information, de la communication, de la technologie, de la consommation, de l'environnement, de l'éducation, de la santé ; le refus de toutes les formes d'exclusion, le respect des droits de l'individu humain, les grands problèmes éthiques ; la question du développement et de la division internationale du travail ; la question de la citoyenneté et du rôle de l'Etat et de la fonction publique ; la question de l'immigration et des relations interculturelles,...

- et parce que le mouvement altermondialiste, malgré sa praxis encore désordonnée,

LA E K E N



Décembre 2001

constitue l'expression la plus juste, la plus la forte et la plus prometteuse, de l'ensemble de ces enjeux.

Pour ceux qui pensent ainsi, il est évident que ces deux mouvements sociaux, l'ancien et le nouveau, doivent se prêter main forte. Le

premier résiste contre la liquidation, par le néolibéralisme, des acquis d'un siècle de lutte ouvrière et son action est évidemment essentielle. Mais le second recherche une alternative au néolibéralisme et prépare les luttes pour les enjeux de demain, ce qui est tout aussi fondamental.

5. Les syndicats : trop sages ?

On se souviendra utilement que, le 13 décembre dernier, en soirée, le Premier Ministre s'était félicité de ce que la manifestation des syndicats européens avait pu se dérouler sans violences contre les biens et les personnes. Les jours suivants, il en fut tout autrement avec d'autres manifestations. Des groupuscules, en effet, s'en prirent aux symboles du capitalisme que sont les voitures de luxe, les banques, entre autres. Certains ont manifesté leur étonnement face au calme des syndicalistes, comme si l'inverse eût été de règle.

Or, et ce sera l'objet essentiel du présent article, même au cœur des luttes ouvrières les plus dures du 19^{ème} siècle, les organisations syndicales n'ont jamais prôné cette violence, ne reconnaissant que la seule violence économique : la grève. Mon propos ne sera pas de nier que des violences, parfois extrêmes avec mort d'hommes, n'aient eu lieu, mais celles-ci sont à considérer comme ponctuelles, ne relevant pas d'un mot d'ordre de ces organisations.

A. Le choix du réformisme

L'interrogation que pose le sociologue liégeois **Ernest Malhaim**, en 1893, et alors que l'agitation ouvrière est à son comble, est révélatrice du choix qu'a fait la Commission syndicale (ancêtre de la F.G.T.B.), alors partie intégrante du P.O.B. : « *Pourquoi attendent-ils (les travailleurs) à présent le salut du suffrage universel et la conquête des pouvoirs publics ?* ».

Le choix de la Commission syndicale est celui de la voie légale. **Jules Destrée**, leader incontesté du monde socialiste, sera sans ambiguïté à ce propos : « *la force brutale ne peut rien construire de stable* ». Et qui plus est, les travailleurs, alors, privilégient plutôt le combat politique que le combat syndical. Ainsi le P.O.B. compte-t-il, en 1898, quelque 50 000 adhérents pour 14 000 seulement à la Commission syndicale. Cette alliance parti/syndicat va durer au moins jusqu'en 1937, date à laquelle est créée la C.G.T.B. (devenue ensuite F.G.T.B.). Dans les faits, elle perdurera jusqu'aux années 80. Ainsi **Philippe Busquin** constatera-t-il avec une nostalgie à peine voilée, en 1997, que « *parti, syndicat, mutuelle, coopérative, se sont transformés au fil du temps en des structures qui évoluent de manière relativement autonome* ».

Juste après la 1^{ère} guerre mondiale naissent les syndicats chrétiens, dont la pratique s'inspire de Rerum Novarum prônant la collaboration des classes à l'inverse de l'hypothèse marxiste de la lutte des classes. C'est un élément qui comptera, d'autant que, un bon demi-siècle plus tard, ces mêmes syndicats deviendront majoritaires selon un axe nord-sud qui n'est pas à négliger non plus.

Durant la guerre 40-45, dans la clandestinité, syndicats et employeurs (ceux-ci craignant que les régimes socialistes de l'Est ne gagnent l'Occident) vont mettre sur pied le système de sécurité et de concertation

Bernard De Commer, militant syndical au SETCa-Enseignement libre ; <BDeCommer@setca-fgtb.be>

L A E K E N



Décembre 2001

sociale, dont on dit qu'ils sont parmi les plus performants du monde occidental. Système que ces derniers s'efforceront de détricoter au fil du temps (dès 1948 d'ailleurs). C'est donc une fois encore la voie du réformisme qui est choisie par les organisations syndicales, alors que ces mêmes organisations sortent armées du conflit mondial.

Dans les années 60 et 70 deux conceptions antagonistes s'affrontent : le contrôle ouvrier et la cogestion. La F.G.T.B. finira par privilégier majoritairement le premier, les Centrales chrétiennes la seconde. Et si toutes deux visent à une prise du pouvoir économique à terme, à aucun moment il n'est envisagé, dans le chef des organisations syndicales, comme moyens de lutte, que la grève et des actions alternatives non violentes.

B. Le syndicalisme au plan européen

Entre 1958 et 1991, au plan Européen, les organisations syndicales vont s'efforcer de s'organiser à cette échelle pour répondre mieux aux réalités du monde économique et social. Ces efforts déboucheront sur la C.E.S. organisatrice de la manifestation de Laeken. Mais cela n'a pas été ni sans mal, ni sans problème. Et l'on en n'est qu'aux balbutiements.

C'est à cette dernière date qu'un Protocole social fut signé à Maastricht et incorporé au Traité d'Amsterdam. Cinq ans plus tard, le premier accord était conclu : celui portant sur le congé parental. Cela peut paraître relativement marginal, mais c'est la toute première fois

qu'une législation sociale se voyait appliquée à tous les pays de l'Union. Puis ce fut en 1997 le tour des accords sur le travail à temps partiel et, en 1999, de ceux sur les contrats à durée déterminée. Une dynamique est en cours donc, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Des Comités paritaires se sont mis en place ayant abouti à l'accord sur le télétravail. Aujourd'hui, avec plus ou moins de succès, des Comités d'entreprise européens fonctionnent, de même des Conseils

syndicaux interrégionaux. Les organisations syndicales sont également associées, comme interlocuteurs sociaux, au dialogue regroupant la Banque nationale, les Etats membres et la Commission européenne.

On le voit, quelques pas ont été faits vers une Europe syndicale, mais on aurait tort de s'endormir sur ses lauriers. L'intégration de l'acquis social ne se fera que si les organisations syndicales sont pleinement intégrées dans ce débat. Au plan de leurs Etats respectifs, mais aussi au plan de l'Union.

Si cette pratique du dialogue entre partenaires sociaux est largement répandue dans les pays constitutifs de l'actuelle Europe des 15 (avec, certes, plus ou moins d'intensité), il n'en est pas de même dans les Etats candidats à l'élargissement qui ignorent, pour la plupart, ce que peut être ce type de dialogue. On n'en prendra pour exemple que celui du gouvernement hongrois qui a négocié seul le dossier de la libre circulation des travailleurs, alors même que les partenaires sociaux hongrois – employeurs et travailleurs – avaient une position commune à ce sujet et étaient demandeurs d'un tel dialogue.

Si donc le modèle de dialogue social que nous connaissons actuellement ne s'installe pas dans les pays de l'ex-bloc de l'Est, le risque est énorme que ce mauvais exemple social ne fasse tache d'huile à l'Ouest. Le mémorandum rédigé en commun par la F.G.T.B., la C.S.C. et la C.E.S. en vue de la présidence belge qui s'est clôturée au 1^{er} janvier 2002 trace les grands axes du chemin qui devrait conduire à une Europe sociale :

- rompre avec la tendance qui consiste à décider à la majorité qualifiée tout ce qui va dans le sens du libéralisme et de la concurrence et à l'unanimité tout ce qui va dans le sens des solidarités sociales ;
- concrétiser dans des actes de l'Union ce qu'elle ne cesse de proclamer depuis des années, à savoir son souci du plein emploi, de l'emploi de qualité, de la croissance durable, de la cohésion sociale, plutôt que de laisser cette concrétisation aux Etats membres chacun dans son coin ;
- approfondir le modèle du dialogue social par le développement des négociations collectives et l'instauration d'une protection sociale commune ;

L A E K E N



Décembre 2001



- réorganiser la structure fiscale en imposant un taux minimal pour l'impôt des sociétés dans l'ensemble de l'Union ;
- améliorer le dialogue macro-économique, entre autres par rapport à la Banque centrale européenne ;
- reconsidérer la mission des services publics qui doivent cesser d'être vus au travers du prisme de l'achèvement du marché intérieur et les envisager comme un des éléments du modèle social européen ;
- améliorer la Charte des Droits fondamentaux dans son volet social, notamment au niveau des droits collectifs transnationaux, de la pension minimale, du revenu minimal, du droit au logement, aux soins de santé, de l'accès à des services d'intérêt général et de la formation tout au long de la vie.

On l'aura compris : il y a du pain sur la planche. Et ce d'autant que le patronat et le grand capital se sont, eux, très largement organisés au plan européen.

C. Les syndicats : efficaces ou pas ?

La globalisation a rendu la vie difficile aux organisations syndicales dans la mesure où les mécanismes de concertation sociale se sont peu à peu révélés inadaptes aux multinationales et aux formes nouvelles d'organisation du travail. Ils ont donc été contraints et continuent à être contraints de revoir leurs praxis. Et plutôt que la question « *sont-ils craints ou pas ?* », c'est celle-ci qui doit être posée : « *sont-ils encore efficaces ou pas face aux modèles inspirés des modèles anglo-saxons ?* »

dégraissage de l'emploi (downsizing) et suppression des structures alourdissant le processus décisionnel (donc la concertation) ; réorganisation complète des processus de production (re-engineering) ; externalisation (le travail à domicile par exemple) de certaines activités ; introduction de la flexibilité et de l'employabilité (employability) ? »

Ces nouveaux concepts mettent à mal les organisations syndicales basées sur la concentration des travailleurs en un lieu et en un temps donnés. Si ces deux données - espace et temps - sont profondément modifiées, le travail des organisations syndicales perdra en efficacité.

Ces nouveaux concepts n'iront pas, non plus, dans le sens d'une amélioration des conditions de travail ; que du contraire, puisqu'apparaîtra bien vite, alors qu'on maîtrise de mieux en mieux les maladies professionnelles, ces nouveaux fléaux que sont le stress au travail et le harcèlement sur les lieux de travail. Le législateur belge tente de réagir en 1998 avec une loi sur le stress au travail, mais cette dernière se révèle bien difficile à appliquer sur le terrain.

Mais ce n'est pas tout. La réorganisation de la production et de la gestion des entreprises vont mettre à mal la structure verticale hiérarchisée sur laquelle justement s'appuyait la loi de 48 sur les Conseils d'entreprise. Alors que, jusqu'il y a une dizaine d'années, on se trouvait en présence d'entreprises intégrées, voilà que, tout à coup, voient le jour des entreprises en réseaux produisant chacune dans son coin les éléments nécessaires au produit fini. Cette redistribution des cartes, on l'aura compris, ne facilite pas l'information et le contrôle des données fournies.

La loi de 48 s'avère souvent démunie face à ces mutations profondes. Les employeurs remettent en cause non seulement le modèle de concertation économique et sociale qu'elle initiait, mais encore ne s'embarrassent guère pour la contourner via une décentralisation des entreprises et leur

L A E K E N



Décembre 2001

éclatement en satellites. La loi du 5 mars 1999, timidement, tente d'améliorer la situation en matière de contrôle, mais cela s'avère très insuffisant.

La question se pose donc de savoir si les syndicats sont encore efficaces.

Je pense que, malgré les difficultés et les nécessaires adaptations qui s'imposent à eux, ils le sont et le seront d'autant plus qu'ils trouveront à concrétiser au plan européen ce qui fut toujours leur objectif, ainsi que l'exprimait le syndicaliste chrétien et régionaliste **Elie Baussart** en 1938, non « *pas seulement un moyen de défense prolétarienne* » mais aussi « *un agent de transformation économique et*

social ». Et d'autant plus qu'ils sauront s'allier aux groupes qui, dans la société civile, ont des aspirations identiques dont celle de résister à un modèle de société du tout à la consommation et du tout à l'individu made in U.S.A.

Les organisations syndicales sont ce qu'elles sont : des institutions avec leurs forces et leurs faiblesses. Elles n'ont pas la prétention d'avoir LA solution à tous les problèmes portant sur la question sociale. Elles sont UNE solution parmi d'autres, avec d'autres. C'est sous cet angle, réducteur certes, mais pragmatique qu'il y a lieu de lire les lignes qui précèdent. La plus belle fille du monde, dit l'adage populaire, ne peut donner que ce qu'elle a.

6. La Déclaration de Laeken : le poison est noyé dans les questions

Marie Paule
Connan,
Collectif belge
des Marches
européennes :
présentation
condensée
(extraits) par
Ghislaine De
Smet, voir
article complet
sur le site des
Marches
européennes :
www.
euromarches.
org/francais/
02/laeken1.htm

1. C'est un défi non démocratique

Entre quelles mains sera façonné l'avenir de l'Europe ? (et par conséquent notre avenir). Un présidium de la Convention composé de Giscard d'Estaing, Dehaene et D'Amato. Une Présidence du Conseil européen qui passera de l'Espagne (Aznar), au Danemark (Rasmussen qui pactise avec l'extrême droite), et ensuite la Grèce (Simitis). Au deuxième semestre 2003, ce sera au tour de l'Italie (Berlusconi !?!) de traiter les options et recommandations de la Convention, d'en disposer et (selon son bon vouloir ?) d'orienter les travaux de la Conférence Intergouvernementale qui pourrait bien nous ficeler une Constitution européenne d'un style très « *cavalier* ».

Rien n'aurait-il changé depuis 1950 ? (...). « *L'avenir de l'Union européenne* » (c'est le sous-titre de la Déclaration de Laeken) reste l'affaire de quelques un(e)s. Il continue à être décidé par le sommet, par les voies de la

diplomatie secrète, en tenant le peuple à l'écart. Quelque chose a changé cependant, c'est l'appropriation du sujet par un nombre de plus en plus important d'Européens qui ne veulent plus s'en laisser compter, concrétisée par l'ampleur et la multiplicité des manifestations à chacun des Sommets européens. Tenons bon ! Ne les laissons pas nous faire encore le coup de « *l'œuvre inachevée* » en nous chantant la ritournelle « *du progrès économique et financier viendra le progrès social* ».

La Déclaration de Laeken est écrite de toute évidence par des législateurs de haut vol. (Verhofstadt, vraiment ?) (...). La Confédération européenne des Syndicats aura un poste d'observateur dans la Convention (bien encadrée par les deux Unions patronales UNICE et CEEP), ainsi que le Comité Economique et Social et le Comité des Régions. Un Forum de la Société civile pourra s'exprimer. Enfin, les Parlementaires européens et nationaux - gage de fonctionnement démocratique - auront leur mot à dire. Ils seront au cœur du processus d'écriture des « *options*

et des recommandations » préalable à l'écriture de la Constitution européenne. Même les représentants des dix Etats candidats (Pologne, Hongrie, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, République Slovaque, République Tchèque et Slovénie) et de leurs parlements seront invités à observer. (...)

La prochaine étape serait la Constitution européenne. L'existence de la Convention, chargée de la préparer, annoncerait-elle la volonté de combler le déficit démocratique ? Osons imaginer que, malgré le contrôle du trio Giscard d'Estaing, Dehaene et d'Amato, elle aille dans le sens que nous souhaitons, ses recommandations seraient-elles incontournables ? A Laeken, le Sommet a prévu que NON, les Chefs d'Etat et de gouvernement veulent rester les maîtres du jeu. « Avec le résultat des débats nationaux sur l'avenir de l'Union, le document final de la Convention servira de point de départ pour les discussions de la Conférence Intergouvernementale, qui prendra les décisions définitives ». (...)

2. Les revendications des mouvements sociaux européens ont été ignorées

La Déclaration de Laeken confirme les choix précédents de la politique économique et sociale de l'Union européenne en faveur des intérêts des classes dirigeantes et des groupes capitalistes, et contre ceux de l'immense majorité de la population, à commencer par les salariés et les sans-emploi. C'est une orientation néo-libérale, que nous refusons. Elle s'exprime notamment par une politique de workfare, de démantèlement des acquis sociaux, de privatisation des services publics, de répression des mouvements sociaux, d'atteintes aux droits d'expression et de libre circulation, d'encouragement aux emplois précaires¹.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est une fois de plus mise en veilleuse, mais aucune question n'est posée sur l'avenir des droits sociaux inscrits dans les législations nationales et non garantis au niveau européen. Il est pourtant bien là, **notre avenir** ! Les conclusions du Sommet de Nice définissant le mandat de la Déclaration de Laeken prévoyaient que le statut de la Charte des droits fondamentaux y serait fixé.

A Nice, nous avons dénoncé le fait que la « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » n'est que le catalogue de ce que la première Convention a bien voulu garder des droits existants. Elle n'offre aucune avancée sensible, et elle est en recul par rapport aux droits dans de nombreux pays. Ainsi, la Charte exclut les droits à prestation (retraites ; chômage ; revenus minimum). Si cette Charte était adoptée dans son état actuel, si elle prenait force de loi, par un moyen ou par un autre, elle deviendrait un point d'appui pour de nouveaux reculs sociaux, et sonnerait le signal d'un grand nivellement par le bas.

Dans l'appel à la manifestation du 13 décembre 2001, la Confédération Européenne des Syndicats a demandé clairement (enfin !) que la Charte soit amendée et que les droits sociaux existants y soient intégrés. Dans la Déclaration de Laeken, le Sommet européen semble avoir pris, avec la Charte, quelques distances en lui accordant une unique phrase. « Il faut ensuite se demander si la Charte des droits fondamentaux doit être intégrée dans le Traité de base et se poser la question de l'adhésion de la Communauté européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ». La colère de la rue y est probablement pour quelque chose. Mais rien n'est gagné. (...)

La Confédération Européenne des Syndicats doit sortir de l'agenda qui lui est imposé par la Commission européenne - dans le cadre (rigide) du dialogue social - pour mobiliser les syndicats nationaux sur la définition d'une revendication européenne pour les trois seuils en dessous desquels il est inacceptable de descendre : revenu d'existence, salaire minimum et minimum de pension. La place d'observateur qu'elle a obtenue dans la Convention doit être utilisée pour rappeler qu'une constitution européenne ne peut se concevoir sans un engagement de redistribution des richesses. (...)

3. La rédaction et l'adoption d'une Constitution européenne

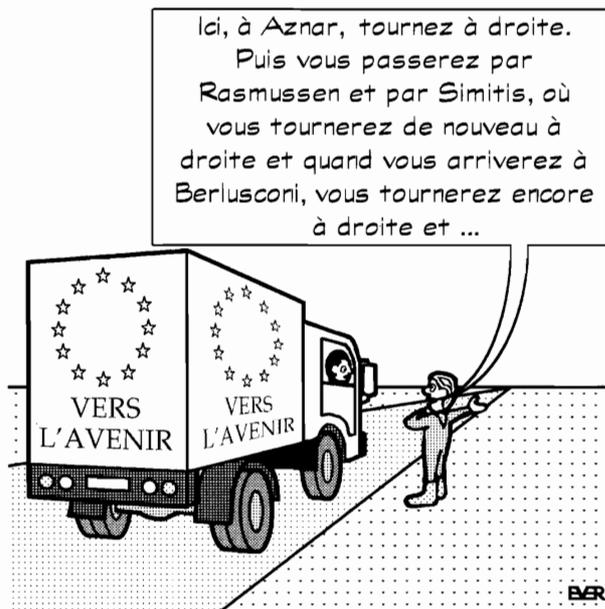
La Déclaration de Laeken annonce « la voie vers une constitution pour les citoyens européens ». Aucune référence n'est faite aux constitutions

(1) Déclaration de Bruxelles des Marchés européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions pour l'unité dans l'action des mouvements sociaux européens.

L A E K E N



Décembre 2001



(2) Les signataires de cet appel intitulé « Europe : renouveau ou naufrage » sont G. Andreotti, R. Barre, C. Bildt, J. Bruton, A. Cavaco Silva, J.-L. Dehaene, F. Gonzalez, R. Jenkins, H. Kohl, M. Rocard, J. Santer, H. Schmidt, F. Vranitzky.

nationales. Prenons garde à vérifier si nous donnons le même sens que les eurotechnocrates au concept « Constitution ». Le ciblage des questions n'annonce guère une voie radieuse mais plutôt une souricière. On y retrouve les orientations du rapport du « Comité des Sages » présidé par Dehaene à la demande de Romano Prodi. (...)

L'objectif est de ne pas avoir à faire réviser et ratifier tout le traité par vingt cinq à trente Etats à chaque fois que l'on aurait à changer les politiques communes qui figureraient dans un texte séparé facilement modifiable. (...) Le ciblage des questions posées à la Convention et leur concordance avec le Rapport Dehaene nous portent à redouter que la phase de la Convention n'ait comme seul objectif que de légitimer des options préétablies. Le projet de Constitution serait alors le vecteur d'une plus grande libéralisation qui transformerait la fonction redistributrice des richesses des politiques publiques en une fonction régulatrice dans l'intérêt des marchés.

LA EKEN



Ne laissons pas ce Présidium travailler à son aise. Etant donné le nombre de participants à la Convention, les problèmes linguistiques, la rhétorique de l'urgence et l'exigence du consensus, la solution de « facilité » sera de suivre strictement les questions posées et d'éviter les débats de fond sur les principes, les valeurs et les droits. Il y a fort à parier qu'il sera décidé de s'en tenir à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui a été enfantée par la première Convention. Et le (mauvais) tour sera joué.

Décembre 2001

Nous devons intervenir pour dire notre colère sur la régression sociale annoncée par cette Charte auprès des membres de la Convention et de leurs instances. Leur rappeler que nous ne voulons pas qu'elle soit officialisée comme préambule de la Constitution européenne. Nous voulons une vraie Constitution, un cadre humaniste et protecteur qui garantit la redistribution des richesses et la lutte contre la pauvreté.

4. Le mode de décision du conseil européen : majorité qualifiée ou maintien du droit de veto

Le 19 décembre 2001, d'anciens Chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé un appel après la publication de la Déclaration de Laeken². « Il est nécessaire et urgent d'établir le principe du vote à la majorité comme le gardien des institutions et comme condition d'une capacité effective de décider et d'agir. Rien que cela, mais rien de moins que cela, est nécessaire pour permettre à l'Union de franchir le seuil de l'irréversible.(...) La Convention constitue le forum de nature à atteindre ce but.(...) Nous, qui avons exercé à plusieurs reprises les responsabilités du pouvoir, étions bien conscients que l'œuvre restait inachevée. Aujourd'hui, ce que nous avons construit est en péril. L'Union économique et monétaire elle-même postule que les démarches indispensables pour atteindre l'Union politique - qui est la raison profonde de l'intégration européenne - ne soient pas une fois de plus différées. »

La généralisation de la majorité qualifiée était un des objectifs du traité de Nice. Le résultat fut lamentable, convenait-on. (Mais pour qui ? N'a-t-il pas été ratifié dans l'urgence par les parlements nationaux ? Sauf en Irlande où il y a eu référendum et où les citoyen(ne)s ont pu donner leur avis.)

Au travers des questions posées à la Convention transparait le lien entre la répartition des compétences et les modes de suffrage au Conseil européen et aux Conseils des Ministres. Le système de l'unanimité à 25 ou 30 pays est intenable. Il faut en sortir. Mais comment garder le cap libéral ? Ainsi, avant de généraliser la majorité qualifiée, l'Union européenne se débarrasserait de la « gestion

quotidienne » (la redistribution des richesses définies par le droit social) pour ne plus s'occuper que du Marché, de la Monnaie, de la coopération policière et de la Défense. Un Super-Etat de contrainte. C'est une perspective glaciale comme l'eau des auto-pompes un soir de décembre.

5. La place du Parlement européen et des parlements nationaux dans le processus de décision.

« Faut-il renforcer le rôle du Parlement européen ? Faut-il ou non élargir le droit de codécision ? Faut-il revoir le mode d'élection du Parlement européen ? Quel rôle donner aux Parlements nationaux ? »

Les Parlementaires nationaux et européens qui vont être nommés membres de la Convention vont être mobilisés sur ces questions ciblées. L'os qui leur est donné à ronger peut certes apporter quelques vitamines à la démocratie. Et la bataille institutionnelle avec la Commission et le Conseil sera rude. Il est inadmissible que le Parlement européen, élu au suffrage universel, ait un pouvoir si limité. Il est aberrant que 80% des lois décidées dans les assemblées nationales soient des transpositions de directives et règlements européens sans que les Parlements nationaux n'aient pu intervenir avant de se les voir imposer.

Cependant, l'Histoire a montré que si les parlementaires font bloc pour cette bataille institutionnelle, qui est un enjeu important, seule une infime minorité s'exprime pour la défense de nos droits.

Nous exigeons aussi des parlementaires qu'ils se préoccupent de l'avenir du droit social puisque nous les avons élus sur ces promesses. Lors de la première Convention, le comportement de celles et ceux (à quelques exceptions près) dont on attendait une position claire de défense des droits sociaux, a été écoeurant. Elles et ils se sont ralliés à l'idée que « les droits sociaux étaient des promesses qu'on ne pourrait plus tenir à l'avenir », acceptant que les articles de la Charte proposés par le Présidium soient adoptés par consensus, voire admettant publiquement que le consensus exige un nivellement par le bas. (...)

Demandons aux parlementaires qui siégeront dans la Convention, et à leurs institutions nationales de se faire l'écho de nos revendications et de se battre sur les deux terrains, le champ démocratique et le champ social. Il est essentiel que les parlementaires refusent le principe des recommandations qui impliqueraient un nivellement par le bas. Nous attendons d'eux qu'ils aient le courage d'aller jusqu'au bout de leurs options.

Assaillons la Convention de revendications pour expurger le poison noyé dans ces questions ! Notre défiance vis à vis de la Déclaration de Laeken n'est pas liée au fait que des questions soient posées et mises en débat, mais plutôt à leur nature et à ce qu'elles laissent percevoir comme intentions. Et tant mieux si l'on nous taxe de procès de mauvaises intentions, cela obligera à nous démontrer le contraire plutôt que de nous mettre in fine devant le fait accompli de la défaite sociale.

Les séances seront publiques. Allons-y. La Convention se réunira de mars 2002 à mars 2003. Les conclusions du Sommet de Laeken déclarent l'élargissement « désormais irréversible... L'Union est décidée à mener à bien les négociations d'adhésion d'ici fin 2002 avec les pays candidats qui sont prêts, afin que ceux-ci puissent participer aux élections du Parlement européen en 2004 en tant que membres »⁽³⁾.

Préparons le débat d'ores et déjà pour ces élections.

Les mobilisations de Nice, Göteborg, Gênes et Laeken ont montré que des Européens peuvent sortir de tous les bois pour exiger une Europe démocratique et sociale. Les dirigeants européens ont répondu « Convention » et « Constitution » en jouant sur le vocabulaire révolutionnaire et en nous prenant pour des cons. Prenons-les aux mots, ou plutôt crochons-les aux mollets jusqu'à ce que les solutions concordent avec nos aspirations.

L A E K E N



Décembre 2001

(3)
Conclusions de
la Présidence.
Conseil
européen de
Laeken. 14 et
15 décembre
2001.

la haine ?

JE DIS **NON**

Campagne :

Affichez votre refus de la spirale de la haine : commandez des affiches et des badges.

(1) Les faits évoqués dans ce texte sont réels, les personnages sont fictifs.

Mariam était noire, musulmane et américaine. Elle se réjouissait que, enfin cette année, on parlait de rendre justice aux descendants des esclaves. Elle est morte à New York écrasée sous les gravats le 11 septembre 2001.

Yaël était juive et israélienne. Lycéenne, elle et ses parents étaient des adversaires résolus d'Ariel Sharon et de l'occupation. Elle est morte le 23 août 2001 à Natanya, en même temps que le kamikaze palestinien qui avait le même âge qu'elle.

Abdel Jawad était étudiant à l'université de Bir Zeit. Issu d'une famille chrétienne et laïc convaincu, il tentait de conjurer la montée de l'islamisme radical au sein de la jeunesse palestinienne. Il est mort à Jenine abattu au cours d'un raid de représailles de l'armée israélienne le 26 août 2001'(...).

MRAX
Mouvement
Contre le
Racisme,
l'Antisémitisme
et la
Xénophobie,
137 rue de la
Poste, 1210
Bxl;
tél : 02-
218.23.71 ;
mrax@skynet.be
**Ligue des
Droits de
l'Homme**, 91
rue de
l'Enseignement,
1000 Bxl; tél. :
02-209.62.80 ;
ldh@liguedh.be

Dans les jours qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001, le MRAX - comme d'autres associations, dont la Ligue des droits de l'Homme - a constaté un accroissement d'appels d'enseignants, d'associations ou de personnes qui se disaient inquiets ou témoins de manifestations à caractère fasciste et raciste. (...) Ces appels ont pris différentes formes : nombreuses demandes d'intervention de la part d'écoles (des enseignants craignent la violence potentielle et les amalgames des jeunes) ; propos racistes tenus par certains enseignants ; adultes d'origine maghrébine pris à parti dans leur quartier, etc. Néanmoins, à ce stade, pour inquiétants que soient ces faits, ils ne semblent pas du tout généralisés. (...) Toutefois, ces attitudes sont loin d'être inoffensives et peuvent s'aggraver en fonction notamment de l'utilisation que l'extrême droite a commencé à en faire.

De façon plus générale, dans un contexte où les discriminations vis-à-vis des populations d'origine étrangère continuent à être courantes et où bon nombre de jeunes et de familles d'origine étrangère ont le sentiment de ne pas être reconnus ; dans un contexte aussi où (surtout depuis le début de la seconde Intifada mais pas uniquement) les manifestations d'antisémitisme sont très présentes (notamment dans les écoles), on peut craindre un renforcement du sentiment d'appartenance identitaire exclusif à l'occasion des tensions actuelles.(...)

Nous avons donc voulu réagir. D'emblée, et avec d'autres associations partenaires - dont la Ligue des droits de l'Homme - et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, nous avons lancé, avec le soutien de

la direction générale de la culture de la Communauté française, une campagne, « la haine, je dis NON », à travers la presse francophone et par la diffusion d'affiches, de badges et d'autocollants.

(...) Une **valise pédagogique** est en voie d'élaboration pour répondre aux demandes très nombreuses qui nous parviennent de la part tant d'enseignants que d'animateurs dans les associations. Cette campagne offre l'occasion du dialogue dans un contexte où il devient parfois bien difficile de se parler : on ne peut qu'espérer maintenant qu'un maximum de gens se l'approprient et la conjuguent chacun à leur manière.

On n'en est évidemment qu'au début...

Echos...



Pour tout renseignement sur cette campagne, vous pouvez prendre contact avec :
Carole Grandjean (MRAX), ou Maïté Derue (Ligue des droits de l'homme).

Les affiches et affichettes sont gratuites (nous faisons juste payer les frais de port) ; les badges et autocollants sont en vente au prix de 20 francs.

Impasse du minimex

Aujourd'hui, il fait gris, de ce plomb bien belge. Lourd mon lever, j'ai rendez-vous au CPAS. Je puise des forces aux tréfonds de moi pour pouvoir y aller encore une fois. Voilà une heure que j'attends dans la salle carrelée de jaune ocre, sur un vieux banc de bois.

Une heure que personne ne me parle, que je patiente sans un mot.

La personne avec qui j'ai rendez-vous passe et repasse devant moi d'un air pressé, tellement pressé qu'elle ne m'accorde ni un regard, ni un bonjour.

Les minimexés ont tout leur temps !

C'est vrai, je sais, je ne suis pas grand chose, une de plus, qui demande ses droits, juste de quoi ne pas crever, de quoi nourrir ses enfants, de quoi se chauffer (mais pas trop), de quoi avoir un toit (mais un petit).

Ce qu'il faut pour ne pas mourir sur le trottoir. Ça fait tache dans un pays civilisé et démocratique.

Pourquoi alors ai-je la sensation de n'être plus qu'un grain de poussière ?

Elle repasse une fois de plus, le menton trop haut avec la même pile de papier que tout à l'heure, toujours pas un mot. L'accueillante me fait un haussement d'épaules. « *Personne n'y peut rien, c'est comme ça !* » me dit-elle du regard. « *C'est comme ça quoi ?* » Bien sûr que les employées sont débordées, qu'elles sont souvent en sous-statut, qu'elles sont dans un cadre peu chaleureux, bien sûr, ça je peux le comprendre ; mais un petit mot, me dire « *bonjour* », me dire « *je suis en retard* », c'est pas grand chose !

Les affiches sont colorées, elles me font penser aux photos de vacances, je ne les lis plus, je les connais par coeur, ce sont toujours les mêmes : « *faites une formation de ci ou de là* », « *complétez votre diplôme* », « *devenez secrétaire médicale, ouvrier maçon,...* », « *nous vous aidons à trouver du boulot* »... un sourire me vient aux lèvres.

Le problème n'est pas de faire une sous-formation en 3 semaines, le problème c'est qu'il n'y a plus de boulot pour tout le monde. Et ce n'est pas en fabricant des « *sous-boulots* » (qui n'intéressent pas les entreprises) que cela va s'arranger.

Les souvenirs me reviennent en vrac, tous les souvenirs, toutes ces parcelles de ma petite vie. J'essaye de mettre de l'ordre, comment cela a-t-il débuté ? Qu'est-ce qui a fait que je me retrouve ici dans ce hall pour pauvres ; où les bancs sont solides ... les pauvres ça casse ; où les murs sont carrelés... les pauvres c'est sale ; où les affiches ne parlent que de travail... les pauvres c'est paresseux ; où les employés m'ignorent ... les pauvres dans notre pays ça n'existe pas !

Catherine Brescheau,
pour toutes les
femmes qui ont
perdu la
parole :
<hoffman.
brescheau@
skynet.be

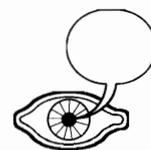


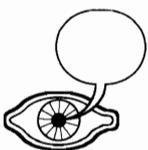
Petits souvenirs, petit film

Hélas, trois fois hélas, je suis femme.
Hélas, trois fois hélas, j'ai arrêté de travailler pour élever mes trois enfants.
Hélas, trois fois hélas, j'ai quitté un mari qui ne me battait pas, qui n'était pas ivrogne, ni criminel (je serais alors une pauvre victime), j'ai quitté un mari qui me rendait juste la vie infernale (impardonnable !).
J'ai divorcé, bien mal m'en prit !
Hélas, trois fois hélas, je n'ai plus vingt ans, je n'ai que peu travaillé, j'ai trois enfants en âge d'école et je ne connais pas mes droits.

Mais pleine de courage malgré ma tristesse et mon désarroi, je me mets en quête d'un travail.

Témoignages





Les réponses fusent, cruelles : « *pas d'expérience* », « *vous n'avez rien fait pendant quinze ans* »,... « *Rien fait pendant quinze ans* ». Non, je me suis juste occupée de l'éducation de mes enfants, d'un mari exigeant, d'une grande maison !

« *Rien fait !* » C'est vrai que malgré les grandes batailles des années septante, une femme au foyer « *ça ne fait rien* » !

Une femme au foyer ça se tourne les pouces 24h sur 24, une femme au foyer ce n'est pas rentable, ça ne paye pas d'impôt, ça ne consomme qu'avec l'assentiment de son mari, une femme au foyer est, encore trop souvent aujourd'hui, une femme sans moyens financiers propres, donc sans parole. Déjà une poussière !

Image de poussières, poussières d'image

Le pire est sans doute que plus on me le dit et plus je le crois : je finis par m'identifier à l'image que la société fait de moi.

Je ne suis plus sûre de pouvoir faire le métier pour lequel j'ai étudié plusieurs années. Je n'ai probablement pas fait grand chose en étant tour à tour et en même temps : puéricultrice, enseignante, éducatrice, technicienne de surface, lessiveuse, cuisinière, gentille hôtesse, organisatrice d'intérieur, jardinière, médiatrice dans les conflits, et j'en passe, non tout cela n'a pas de prix (financier s'entend) donc n'existe pas : je ne suis rien !

Mais les enfants doivent manger et je trouve des petits boulots ; faute de mieux, je pratique même mon métier par intérim.

Ah, l'intérim. J'ai cru que c'était la clef, enfin j'allais pouvoir prouver que j'existais, que je pouvais encore servir à quelque chose. Et un mois par ici et un mois par là, pas toujours facile avec trois enfants, des moments d'arrêts ici et là, jamais assez pour avoir droit au chômage, jamais assez pour ne plus être dans le besoin.

La peur au ventre à chaque fin de mois, le temps qui passe, je suis de plus en plus vieille sur le marché de l'emploi, j'ai de moins en moins de chance de réussir à décrocher un boulot. Qu'à cela ne tienne, mettant ma dignité au

placard, je vais au CPAS.

Là, ils me promettent mille choses.

Une réinsertion rapide, une nouvelle formation, ... Bref tout va aller pour le mieux dans ce meilleur des mondes.

Je reprends courage, je suis prête à tout.

Le temps passe, je n'ai pas de nouvelles de la réinsertion.

Le sourire aux lèvres, je vais m'informer des directives à suivre pour y avoir droit.

Bien mal m'en pris, la réinsertion c'est moi qui dois la trouver (autonomie oblige !), et à mon âge...

Moi qui croyais naïvement que quelqu'un allait m'aider.

Bon, c'est pas grave, je m'inscris à la formation proposée.

Ah! Peut être enfin le bout du tunnel.

Mais non, la formation s'avère d'un niveau primaire où souvent je me demande ce que je fais là. Je pourrais reprendre le « professeur » dans pas mal de choses.

Et quand j'ose dire que cette formation ne me convient pas parce que le niveau est trop bas on me regarde tel un oiseau exotique mal plumé !

Et l'on me jette : « *Et bien qu'est-ce que vous attendez pour trouver du travail alors ?* ». « *Si vous êtes si maligne, trouvez-vous une formation adéquate* »,...

Je les prends au mot et je construis un projet : je m'instruis, je m'informe, je fais une formation en comptabilité (en trois jours), mon projet prend forme et je le soumet aux instances qualifiées.

« *C'est un projet formidable* », « *plein d'intérêt* », « *indispensable à notre communauté* »,...

Mais ... (et oui l'auriez-vous cru ? Il y a un mais... !), mais « *vous comprenez, pour le moment* »..., « *nous gardons votre projet sous la main, dès qu'il y a une possibilité, nous vous informons* ».

Je n'ai pas été « *informée* », mais le projet s'est réalisé, sans moi !!! Merci !!

Paroles, paroles,...

J'ai appris depuis qu'il vaut mieux se taire, même si pour moi cela reste difficile. J'ai appris à recevoir la charité sociétale en silence, en baissant les yeux et en disant amen.

J'ai appris dans ce silence que d'une femme fière et courageuse on pouvait faire un être angoissé et résigné, que d'espoirs déçus en espoirs déçus on pouvait arriver au désespoir, le profond, celui qui vous étouffe dès le matin, qui vous souffle : « *A quoi bon te lever, de toute façon aujourd'hui sera comme demain* ». J'ai appris que ma parole n'a le prix que de ce que l'on veut bien me donner, c'est à dire pas grand chose.

Après l'intérim, la « *réinsertion* », la formation, le projet, est venue l'ALE.
Payée 150 francs de l'heure à faire tous les petits boulots que les autres ne veulent plus faire à des prix concurrentiels.
Les femmes de ménage, serveuses et ouvreuses de centre culturel, plongeuses,...
Magnifique, non !

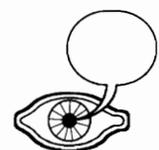
Ça met du beurre dans les épinards. De quoi pourrions-nous nous plaindre ?
Mais quand on engage, on ne prend pas les gens des CPAS.
On met une belle annonce, le subside que l'on a reçu c'est pour une « *vraie employée* »!!!
Je reste cataloguée ALE et je suis priée d'accepter ce qu'on me propose sinon !!
Sinon quoi ?
Je suis déjà au plus bas. Que me reste-t-il à perdre ? Irez-vous jusqu'à me tuer ?
Vous avez déjà tué une partie de moi.
Celle à laquelle sans doute je tenais le plus, ma dignité.

Pourtant une braise reste encore chaude, une braise qui me permet encore de temps en temps de dire, de raconter mon histoire.
Ne riez pas, ne me traitez pas de menteuse, ne changez pas de journal, je suis des milliers de femmes et vous ne pourrez pas nous tuer toutes.
Et puis, je vais vous dire, les pauvres ne sont pas toujours des « *casseurs* », des « *sales* », des « *paresseux* », des « *ignorants* ».

Alors ne nous prenez pas de trop haut, Mesdames et Messieurs, les chutes ça n'arrive pas qu'aux autres et n'oubliez pas que c'est l'atterrissage qui fait mal !

Et peut-être que demain sera vraiment un autre jour !

Témoignages



Paroles d'agricultrices

Sophie Henry,
<softis82@
hotmail.com>

Sur les ondes de la RTBF ce jeudi matin, j'intercepte justement Daniel Bodson¹, sociologue de la ruralité. Il nous parle de l'agriculture, de ses caractéristiques actuelles, de cette image toute faite qu'il appelle... Martine à la ferme, que voudrait en avoir le grand public, et qu'il confronte à une réalité toute autre.

portes du marché se fermant progressivement à eux.

Parce que, pour ces agriculteurs, revendiquer le droit de subsister, c'est aussi refuser de se sentir obligés de coller un label sur leur porte pour pouvoir survivre.

(1) *l'invité de
Matin*
Première, jeudi
14 février
2002.

En effet, la réalité actuelle, moins facile à appréhender, c'est celle d'un métier en transformation fondamentale. Il reste à peu près 20.000 exploitations en Wallonie ; 900 disparaissent chaque année. C'est pour tenter de saisir un peu mieux cette réalité que nous avons rencontré Christine Gotteaux et Mariette Canivet², agricultrices et initiatrices de l'« Appel des agricultrices en détresse ».

C'est ensuite une revendication en matière de normes qui font du statut de l'agriculteur un statut professionnel à risque, sans aucune protection, à la merci de tout événement extérieur. Par exemple, un agriculteur malade est considéré comme pouvant contaminer ses animaux et sera donc interdit de travailler jusqu'à un total rétablissement.

(2) *Mariette
Canivet, 4 rue
Pétin, 6464
Baileux ; tél.
060-21.12.49 ;
Christine
Gotteaux, 272
rue
Moulineau,
6464 Forges ;
tél. 060-
21.13.89 ;
<nougatine@
freegates.be>*

Face à la situation de crise économique qui frappe le secteur depuis la chute des cours des produits agricoles en 1989, et suite aux récentes crises de la vache folle et de la dioxine en 1991 et en 1998, les agriculteurs se trouvent totalement désarmés.

Le résultat de cet état de la profession : faillites, suicides, surendettement parfois catastrophique, manque de moyens qui mènent certaines agricultrices à penser s'inscrire au CPAS, histoire de dénoncer leur situation.

(3) voir
*Journal du
Collectif n°26,
mai-juin 2001,
p 26.*

Pour réagir face à cet état de découragement et d'impuissance qui caractérise la profession, des femmes d'agriculteurs réagissent ; elles sont 27 à une première réunion, lancent un cri d'alarme à la presse et aux politiques visant à attirer l'attention sur l'état actuel de l'agriculture ; la « *Complainte des agricultrices en détresse* » est lancée³.

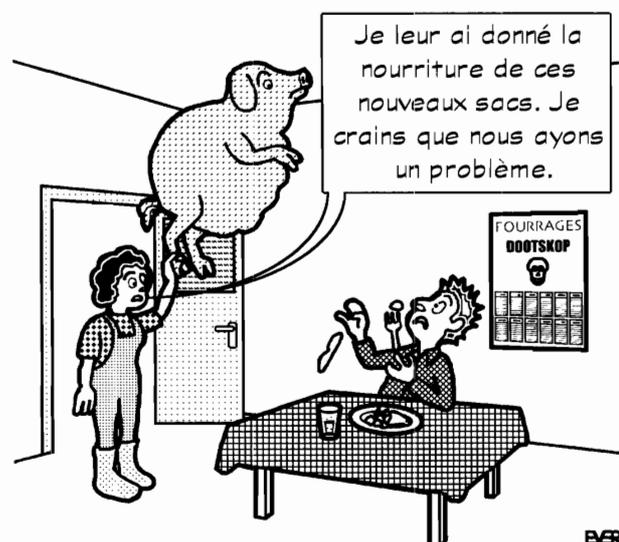
Outre ces questions inhérentes aux difficultés

Témoignages

L'objectif principal c'est avant tout la sauvegarde et la revalorisation d'une profession qui, pourtant, remplit nos assiettes depuis bien longtemps : il faut rappeler que les agriculteurs ne sont pas des empoisonneurs, il faut redonner confiance en la qualité des produits agricoles.

C'est aussi s'interroger quant au statut des petites exploitations familiales, exploitations en voie d'extinction si l'on ne prend les mesures minimum pour leur permettre de subsister ; c'est se demander ce qui advient de celles-ci lorsque, compressées entre les exploitations de type industriel, d'une part, et la production bio qui amasse primes et subsides, d'autre part, il leur devient quasi impossible de survivre, les

dans l'agriculture, elles cherchent aussi à attirer l'attention sur le statut de la femme dans l'agriculture. Ou plutôt à leur absence de statut. En effet, la participation de la femme au travail agricole ne lui confère qu'un statut juridique d'... aidante ; l'agricultrice ne voit pas son statut professionnel être reconnu comme tel. Pourtant, elle constitue véritablement le pivot de la ferme : outre les tâches domestiques, elle participe au même titre que son mari à l'exercice des tâches agricoles.



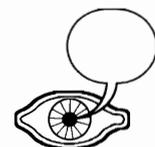
Paradoxalement, les agricultrices se trouvent donc en quelque sorte face à une dé-professionalisation de leur activité professionnelle. La plupart doivent alors recourir à la pluriactivité, c'est à dire qu'elles doivent combiner l'exercice d'une autre profession avec leur travail agricole ; afin de s'assurer des moyens de subsistance décents, et pour avoir un statut professionnel reconnu.

La réaction des politiques face à cet état de la profession ? On pourra s'étonner de certaines mesures politiques, qui ont consisté par exemple à n'avoir rien d'autre à proposer aux agriculteurs que des aides psychologiques, outils pas vraiment adéquats, lorsqu'on sait que les indemnités promises tardent à se manifester et qu'il faudrait plutôt reconsidérer tout un secteur et tous les processus qui, petit à petit, mènent droit au déclin toutes les petites exploitations agricoles.

La qualité de notre alimentation est aussi liée à la qualité de vie assurée aux producteurs. Comment espérer une production de qualité en les rémunérant si mal ? La part de l'alimentation dans le budget des ménages est en réduction constante. Pourquoi ne nous posons-nous pas la question du temps de travail qu'il y a derrière les produits que nous achetons, et de la part du prix d'achat qui réellement payée aux agriculteurs ?

La recette est la même, ici et dans le tiers-monde : garantir une stabilité des prix, veiller à la sécurité des producteurs, c'est ce qui conditionne la qualité de la production, et c'est la base d'un commerce équitable.

Témoignages



Tests génétiques à l'embauche

Hugues Le Paige, RTBF radio, *Matin Première*, *Pensées Multiples (La chronique)*, 18 janvier 2002.

On en a certes parlé dans la presse la semaine dernière, la nouvelle a provoqué quelques réactions mais sans plus, et le sujet semble déjà oublié. Et pourtant il s'agit bien d'une véritable "bombe" sociale qui en dit plus long sur l'état de notre société que bien des discours. Je veux parler ici de cette information sur les tests génétiques à l'embauche.

Ce sont des scientifiques belges qui ont donné l'alerte à travers un site Internet où l'on trouve tous les détails sur la question. Des sociétés commerciales prospectent actuellement le marché européen en proposant des tests génétiques pour sélectionner les candidats au travail en écartant ceux qui seraient plus sensibles à certaines maladies professionnelles. Des spécialistes font remarquer d'emblée que ces pratiques des tests génétiques ne sont pas vraiment fiables. Il est utile de le noter.

Mais la question posée est évidemment d'une autre ampleur et surtout d'une autre nature : elle touche au sens même du fonctionnement de notre système social. Car il s'agit en quelque sorte d'une exclusion du travail par la médecine. Ce qui reviendrait à une inversion complète du concept de médecine du travail dont la raison d'être est évidemment la protection - et non la sélection - du travailleur. Pour les scientifiques qui ont donné l'alerte, de telles pratiques aboutiraient non seulement à la marginalisation sociale mais pourraient provoquer une diminution généralisée de la prévention sur le lieu du travail dans la mesure où les employeurs auraient écarté les individus jugés plus sensibles aux risques de maladies professionnelles.

Certes, pour l'instant, les spécialistes n'ont eu connaissance de l'application de ces tests que dans deux entreprises suisses. Mais aucune législation ne pourrait actuellement empêcher son développement dans notre pays. Finalement l'existence de ces tests génétiques à l'embauche n'est jamais que le stade supérieur de la notion d'« adaptabilité à l'emploi ». « Flexibilité » et « adaptation » sont aujourd'hui les valeurs suprêmes de la société de marché, reprises d'ailleurs dans bien des discours de nos gouvernants. De plus en plus, il s'agit d'augmenter la productivité au détriment de la protection et la médecine du travail n'échappe pas à cette pression.

Nous avons le regret de vous communiquer que votre profil génétique ne répond pas à celui requis pour cet emploi.

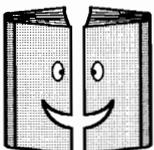
Nous vous souhaitons néanmoins bonne chance pour les quelques années qui vous restent.



BER

Mais l'acceptation du test génétique à l'embauche marquerait une étape supplémentaire dans cette évolution. L'« eugénisme de marché » nous rappellerait alors les pires pratiques totalitaires.

A lire... à débattre



Entreprises et ONG : même combat ?

A l'heure où la critique de la mondialisation s'est amplifiée au point de voir naître un nouveau mouvement social soutenu par les ONG entre autres - que l'on pense à Porto Alegre et aux diverses manifestations qui encadrent les sommets des institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, G-8 et même les sommets européens) -, est né un discret mais réel rapprochement entre quelques grosses ONG (majoritairement en Flandre) et des entreprises renommées.

Cette question a fait l'objet de sévères critiques dans un texte « *Philanthropie et gros sous* »¹. Il a été commenté dans les journaux économiques du Nord du pays² et fait l'objet d'un article de Denis Horman dans un numéro du Gresea consacré à la responsabilité sociale des entreprises³. C'est en s'inspirant principalement de cette dernière contribution que nous voudrions résumer ce rapprochement nouveau et original entre ONG et entreprises du monde économique belge, qui jusqu'ici a rencontré peu d'échos dans la partie francophone du pays.

1. Le « Corporate Funding Program » (CFP)

L'ASBL « *Corporate Funding Program* » (Programme d'allocation de ressources des entreprises) est née le 25 octobre 2000. Sept entreprises⁴ situées en Belgique et six ONG⁵ importantes dans le domaine de la coopération au développement ont ainsi décidé de constituer un partenariat en vue de « *promouvoir la collaboration entre ONG et entreprises, en vue d'optimiser l'utilisation des moyens destinés au financement de projets de développement socio-économiques* ». L'objectif plus concret est de récolter les dons des entreprises en question et d'alimenter ainsi un fonds de développement dans le Tiers-Monde

destiné aux projets élaborés par les ONG membres de l'ASBL.

Le président du CFP est Fons Verplaetse, ancien gouverneur CVP de la Banque nationale, les ONG sont toutes situées en Flandre, à l'exception d'Oxfam Solidarité qui a marqué son accord au niveau fédéral. Le Conseil d'administration de l'ASBL est composé d'un tiers de représentants des entreprises signataires, d'un tiers des membres des ONG et enfin d'un tiers d'indépendants (académiques). Quatre ONG siègent au CA : Wereld solidariteit, Broederlijk Delen, Vredeseilanden-Coopibo et ACT.

Le fonds alimenté par les entreprises représentait environ 150 millions de BEF en juin dernier et devrait atteindre 200 millions une fois le projet lancé. Chaque ONG recevant un septième, ceci représente par exemple, « *pour Oxfam Solidarité environ 30 à 35 millions, soit une augmentation de 40% des recettes de récolte de fonds* »⁶.

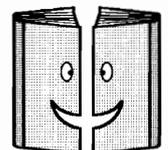
Toutefois « *pour les années à venir, précise le document d'information d'Oxfam, l'apport du fonds sera plafonné à 10% des fonds propres d'Oxfam Solidarité* », ce qui lui laissera liberté de manœuvre et « *réduction du risque de se laisser endormir par l'argent facile* ».

2. Responsabilité sociale et/ou image de marque ?

On le sait depuis belle lurette, la notion de « *marque* », principalement celle des multinationales, est l'objet d'une attention croissante. La concurrence commerciale propre du « *tout au marché* » impose une lutte publicitaire omniprésente dans nos vies quotidiennes. De la petite enfance à l'âge

François Gobbe,
collaborateur à
Kairos-Europe,
2 Av. du Parc
Royal, 1020
Bruxelles, tél. :
02.762.39.20 et
02.478.70.48 ;
<francois.gobbe
@belgacom.net>

A lire... à débattre



(1) Plusieurs personnes travaillant dans les ONG, y compris signataires de cet accord, ont signé à titre individuel un texte intitulé « *Philanthropie et gros sous* ». Ils y ont exprimé leur extrême méfiance par rapport à ce genre d'initiative et demandé d'entamer un large débat à ce sujet.

(2) *Financieel Economisch Tijd*, 27 octobre 2000.

(3) Denis Horman « *Entreprises et ONG ensemble pour le développement durable* », *Gresea Echos* n°30 juin-juillet 2001, p.17 (*Gresea*, rue Royale 11, 1000 Bruxelles ; tél.02.219.70.76 ; fax 02.219.64.86 <gresea@village.uunet.be>

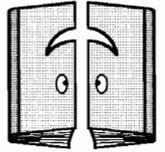
(4) Bekaert, Siemens, Union Minière, Sidmar, Interbrew, Corona-Lotus et Koramic Building products.

(5) *Oxfam Solidarité* (niveau national), *Wereldssolidariteit* (Solidarité mondiale en Flandre), *FOS/Socialistische Solidariteit* (Solidarité socialiste en Flandre), *Broederlijk Delen* (Entraide et Fraternité en Flandre), *Vredeseilanden-Coopibo* (Iles de Paix en Flandre), *ACT-Vlaanderen*.

(6) « *ONG et entreprises, un monde de différends* » ; www.Oxfamsol.bel/franse/versiel/corporate.fund.htm

(7) Ainsi, un groupe d'experts de l'ONU en avril 2001, attribuaient « la poursuite du conflit en République démocratique du Congo aux activités d'extraction minière de certaines sociétés ». L'Union minière est visée sans être citée explicitement.

A lire... à débattre



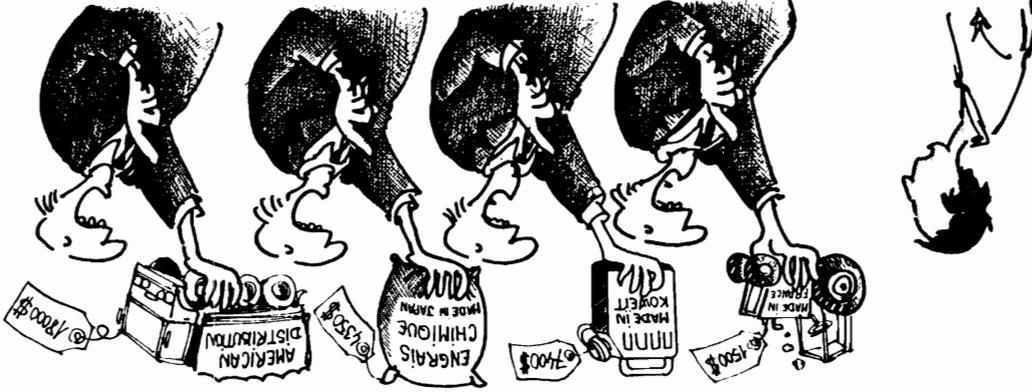
avancé, tout est pensé en termes de marketing. Les institutions y compris culturelles (écoles, universités, médias) n'y échappent pas.

Il s'agit pour les entreprises comme pour les institutions de présenter d'elles-mêmes une image respectable, à l'abri de toute contestation et critique, et par là censée être attractive vis-à-vis du client-consommateur éventuel. La relation de confiance doit prédominer. Tout incident (environnemental ou social) est nuisible en terme de relations publiques et il convient dans ces domaines que les entreprises ou les institutions démontrent leur parfait contrôle des situations. Imposer une identité civique et sociale des entreprises fait partie du projet de restauration de la respectabilité des entreprises.

Tâche de réhabilitation d'autant plus indispensable que le « *Tout au Marché* » est féroce et ses conséquences souvent catastrophiques.

ces grandes marques. Un tribunal international d'opinion et sans pouvoir réel, apparenté au tribunal Russel consacré aux actes de guerre, a condamné de manière répétée le comportement de transnationales (Nike, Elf, Monsanto) pour dissimulation de conditions de travail, à-vis du client-consommateur éventuel. La relation de confiance doit prédominer. Tout incident (environnemental ou social) est nuisible en terme de relations publiques et il convient dans ces domaines que les entreprises ou les institutions démontrent leur parfait contrôle des situations. Imposer une identité civique et sociale des entreprises fait partie du projet de restauration de la respectabilité des entreprises.

Le CFP, pour sa part, dans une déclaration de principe, proclame son attachement « au développement durable, au respect des droits de l'homme et de l'environnement, accepte les principes des conventions des Nations-Unies en liaison avec l'éthique des entreprises. Les entreprises qui collaborent au maintien du sous-développement de collectivités, aussi bien au Nord qu'au Sud, ne seront pas admises à devenir membres ou donatrices ».



Plantu, « Les cours du caoutchouc sont trop élastiques », 1983.

Les signataires critiques du texte « *Philanthropie et gros sous* » devant cette déclaration, parlent d'une « *renovation de façade* » et passent au crible le passé d'un certain nombre des entreprises fondatrices du CFP.

L'Union minière traîne derrière elle son lourd passé d'exploitation coloniale et post-coloniale, Bekæert n'a jamais reculé devant des clients comme Pınochet et Israël, Siemens par-delà son ancienne collaboration nazie, reste concernée par la production d'armements.

Grâce à cette collaboration avec les ONG, ces entreprises pourront se prévaloir d'un rôle

Les récents licenciements plus ou moins secs comme ceux de Danone, Marks et Spencer, Michelin... ont entraîné dans l'opinion publique des réactions de boycott ou de contestation de principaux acteurs.

Bohpal et l'Union Carbide, Monsanto et les OGM herbicides, le naufrage de l'Erika et Total-Elfina, le soutien à la junte birmane de Total-Elfina, les licenciements arbitraires de syndicalistes, sans oublier les innombrables affaires et fraudes politico-financières qui s'attachent comme autant de casseroles aux institutions bancaires résonnent dans l'opinion comme autant de mises en question des effets de la mondialisation économique et de ses

protecteur et dynamique vis-à-vis du développement : « *C'est une plus-value non négligeable. C'est intéressant pour le cours des actions ou pour le volume des ventes* ». C'est toujours intéressant pour affronter la critique d'organismes internationaux.⁷

3. Un partenariat et/ou un frein aux activités critiques et militantes

Oxfam-Solidarité qui a soutenu la mobilisation de Prague en octobre 2000 et aussi celle plus récente de Laeken, a elle-même anticipé les critiques sur son site.

Quelle marge de manœuvre garder face à de tels partenaires au moment précis où il convient de dénoncer les pratiques du secteur commercial ? Quel est le risque de favoriser la privatisation de la coopération au développement ?

De plus, ajoutent les auteurs de « *Philanthropie et gros sous* », quand on connaît le poids des lobbies multinationaux auprès de l'UE, de l'OMC, du FMI et de la Banque Mondiale, comment continuer à réagir contre la dérégulation, la libéralisation, comment lutter par exemple pour la taxe Tobin quand on sait que les sections des multinationales jouent un rôle prépondérant dans la spéculation financière ?

4. La réalité des rapports de force

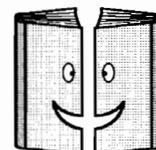
Selon Denis Horman, la déclaration de principe du CFP occulte en fait une réalité bien visible des rapports économiques actuels, « *la confiscation par un nombre sans cesse plus restreint de sociétés et de personnes des moyens de production et d'échange, des richesses sociales, du « bien commun », confortées trop souvent dans leurs pratiques destructrices par le pouvoir politique. Le fonctionnement et la finalité des entreprises (qui est celle du profit), et par delà du système économique, sont incompatibles avec la satisfaction des besoins fondamentaux des populations tant au Nord qu'au Sud de la planète. La réalité ne doit-elle pas se percevoir en terme de rapports de force ?* ».

Les propositions faites par le groupe de Copenhague, dans le cadre de la Conférence de Monterrey (Mexique) de ce mois de mars 2002⁸ indiquent d'autres pistes de développement. Elles appellent non à l'aumône provenant des bénéficiaires, mais à une redistribution équitable des richesses qui passe par la contribution des sociétés à une juste perception de l'impôt (bénéficiaires des entreprises, des actionnaires, sur la spéculation, sur la fortune) ainsi qu'à la concrétisation immédiate de l'engagement des Etats à attribuer 0,7% de leur PIB au développement.

De quoi justifier l'importance d'un mouvement social large, libre et déterminé pour continuer à faire pression sur ces entreprises, afin qu'elles contribuent de manière « juste » au bien commun.

(8) Disponible au CNCD, Quai du Commerce 9, 1000 Bruxelles ; tél 02.250.12.30 ; fax 02.250.12.63

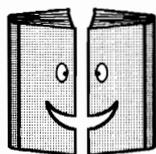
A lire... à débattre



Porto Alegre II : Mondialisation des résistances

*François
Houtart, 12
février 2002 ;
Centre
Tricontinental
(CETRI),
5 Av. Ste
Gertrude, 1348
Louvain-la-
Neuve ;
tél. :
010.45.08.22 ;
Fax :
010.45.31.52 ;
<cettri@cettri.be>*

A lire... à débattre



La fonction du Forum social mondial (FSM) de Porto Alegre est de mondialiser les résistances et les luttes sociales, face à la globalisation du capital, c'est-à-dire à l'importance croissante du capital financier, à la concentration des grands groupes multinationaux, au monopole des décisions économiques, de la recherche, du savoir, le tout orienté par la logique de l'accumulation sans limites et garanti par l'hégémonie politique et la force militaire.

De plus en plus de groupes sociaux sont les victimes des rapports sociaux d'inégalité construits à l'échelle mondiale, non seulement pour ceux qui sont introduits directement dans un rapport capital/travail, mais aussi pour l'immense majorité des groupes humains qui souffrent des conséquences indirectes de ce rapport, c'est-à-dire de toutes les autres manières d'extraire le surplus des sociétés locales, de la dette extérieure aux termes de l'échange, des taux usuraires aux évasions de capitaux, des contrats léonins aux exemptions fiscales.

Les résistances locales se multiplient dans tous les domaines, depuis la défense des ressources naturelles jusqu'aux mouvements des femmes, des organisations des peuples indigènes aux luttes des paysans sans terre, des jeunes sans avenir aux chômeurs, mais elles restent fragmentées géographiquement ou par secteurs d'activités. Face à un pôle, multiple sans doute, mais cohérent dans sa recherche du profit, constant dans son appropriation de l'État et persévérant dans sa colonisation des organismes internationaux, il s'agit de constituer un autre pôle, qui puisse aussi s'exprimer mondialement.

Sans doute faut-il rappeler que le Forum social mondial représente surtout un fait symbolique, mais de très grande importance, à la fois médiatique et moral. Il a marqué la fin du monopole culturel de «il n'y a pas d'alternatives à l'économie capitaliste de marché». Ce qui est important, c'est que cette conviction soit partagée par des centaines de mouvements et d'organisations des divers secteurs d'activités collectives et porte-parole de groupes sociaux très différents. Au même titre que le Forum

économique mondial (FEM) de Davos, il s'agit d'une expression de la société civile, mais de celle d'en bas, tandis que l'autre est celle d'en haut.

Évidemment, la force de ceux qui se réunissent à Davos (cette année à New York) gît dans le fait qu'ils possèdent le pouvoir économique et la principale influence politique, tandis que le Forum social mondial de Porto Alegre ne dispose pas de forces réelles capables d'influencer directement les politiques mondiales. Cela pose évidemment tout le problème d'une expression politique du mouvement, certes pas sous la forme d'un parti politique international unique, mais sous celle de convergences. C'est un défi à long terme, que le soudain intérêt de nombreuses familles politiques vis-à-vis du Forum social mondial ne rend pas illusoire. Déjà aujourd'hui, le FSM a marqué un point vis-à-vis du FEM. Il a conquis sa crédibilité, tandis que l'autre est en perte de légitimité. Il est sur la défensive et à la recherche de restaurer cette légitimité en introduisant le discours sur la pauvreté, particulièrement encouragé par le secrétaire général des Nations Unies *Koffi Anan*, ou en invitant des représentants des grandes religions, dont près de 50 se laissèrent coopter lors de la session de New York.

Par contre, le Forum social mondial de Porto Alegre ne doit rechercher aucune légitimité extérieure à lui-même, ce qui lui donne une supériorité morale et si, cette année, le président de la conférence épiscopale du Brésil prit part à ses débats et fut présent dans la marche contre le néo-libéralisme et la justice sociale organisée par les mouvements sociaux, c'était dans la foule, comme un participant, convaincu du bien fondé de la cause.

Si nous comparons Porto Alegre II avec Porto Alegre I, nous constatons quelques différences notoires, en plus du nombre accru de personnes ayant participé à cet événement. Tout d'abord il y a une conscience accrue des causes des problèmes sociaux et culturels du monde actuel. L'articulation entre la logique du profit maximum des détenteurs des capitaux et l'accroissement des distances sociales, la

relégation d'un nombre toujours croissant d'êtres humains dans la pauvreté, la destruction de l'environnement naturel et l'écrasement des univers culturels sont de mieux en de mieux perçus. La mercantilisation du monde apparaît clairement comme la source des politiques génocidaires dans l'agriculture, des orientations purement utilitaires de l'éducation, des limites de la recherche scientifique. On a compris que c'est le même objectif qui conduit à mettre l'État au service du Capital. Dans des secteurs de plus en plus nombreux des mouvements sociaux, cette conscience s'accroît et le besoin d'analyses sérieuses est ressenti.

Un autre fait important a été la présence plus accentuée des syndicats ouvriers, qui, à part quelques organisations, surtout du Sud, tels que la Centrale unifiée des travailleurs (CUT) du Brésil et quelques délégations des confédérations internationales, s'étaient montrés relativement frileux face à un tel rassemblement à l'allure hétérogène et aux méthodes peu définies. Cette fois le Forum social mondial comptait quelque 2.800 représentants des syndicats ouvriers.

Les conflits armés de la dernière décennie (Golfe, Kosovo, Afghanistan) et les réactions aux événements du 11 septembre 2001, ont accentué la militarisation de l'impérialisme économique. La conscience de cette réalité est également en croissance au sein du Forum social mondial, permettant de comprendre que la lutte contre le narco-trafic (plan Colombia) ou celle contre le terrorisme (la guerre d'Afghanistan), sont pour les économies du Nord, des occasions d'amplifier le contrôle militaire des points-clés du monde et de promouvoir une géostratégie correspondante. D'où un accent nouveau sur les problèmes de la guerre et sur les mouvements en faveur de la paix, notamment en Palestine, en Afrique centrale, dans les pays andins, en Asie centrale.

L'accent mis sur les alternatives amena les plus de 800 conférences, séminaires et ateliers à faire des propositions concrètes, allant des objectifs à court terme, à ceux à plus long terme, sans oublier le niveau des utopies, c'est-à-dire le type de société désirée : quelle agriculture, quelle éducation, quelle entreprise faut-il mettre

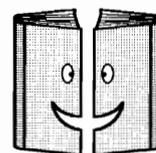
en place ? A cet effet, on assista à une remise en valeur du concept de socialisme.

La préoccupation d'internationaliser la convergence avait amené à faire un effort très particulier pour une plus grande présence africaine, asiatique et arabe. Sur le plan de l'Afrique, le Forum social africain de Bamako, au Mali, avait permis de mobiliser beaucoup plus de personnes que l'année précédente. Il y avait plus de 200 Africains, représentant un grand nombre d'organisations locales, ONG et mouvements sociaux. Du côté de l'Asie, la présence était moindre, bien qu'un groupe significatif d'indiens ait pris part aux réunions du Forum.

Les problèmes du coût des déplacements est évidemment à la base de cette situation. Le Conseil international du Forum social mondial, réuni pendant deux jours, avant la session plénière, recommanda la tenue de réunions régionales, en même temps qu'une rencontre annuelle de convergence. C'est ainsi que des initiatives sont prévues en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et en Afrique. Il a été décidé que la prochaine réunion mondiale se ferait à nouveau à Porto Alegre et l'hypothèse d'une rencontre internationale en Inde pour l'année 2004 s'est précisée. L'Afrique est déjà en piste pour l'année 2005.

Les orientations fondamentales du Forum social mondial sont claires. Elles s'expriment dans la charte, qui affirme la volonté de lutter contre le néolibéralisme et contre la domination mondiale du capital. Cependant, les efforts de récupération et d'infiltration ne sont pas illusoire. Certaines organisations, peu susceptibles d'entrer dans une telle perspective, ont réussi à être présentes, même s'il s'agit de cas isolés. Des hommes politiques de droite ont voulu se faire inviter, tel le premier ministre belge. Le vice-président de la Banque mondiale était sur place, officieusement, prenant de nombreux contacts dans les coulisses. Un mouvement indien d'orientation très conservatrice était également présent. Tout cela est évidemment une preuve de la réussite du Forum. Ce dernier est suffisamment fort pour pouvoir se prémunir contre de telles infiltrations.

A lire... à débattre



Il est aussi important que le FSM reste essentiellement la rencontre des mouvements sociaux. Le danger est d'être submergé par les ONG, certes orientées par une même préoccupation, mais pas directement liées aux luttes sociales. C'est la raison pour laquelle une Déclaration des Mouvements sociaux a été publiée. Elle n'est pas celle du Forum lui-même, qui exclut toute déclaration commune, afin de respecter l'aspect de convergence, mais elle

précise de façon très explicite les grands objectifs des luttes sociales contemporaines.

Il reste maintenant au Forum social mondial à continuer à préciser ses objectifs, afin de devenir toujours plus clairement un pôle d'influence à l'échelle mondiale, sans perdre son caractère de convergences multiples et ouvertes pour des alternatives au système capitaliste mondialisé.

Le sommet mondial du Développement durable à Johannesburg

Ce sommet « Rio +10 » aura lieu du 26 août au 4 septembre 2002, et aura pour thèmes prioritaires : la lutte contre la pauvreté, les modes de production et de consommation non durables, le management soutenable des ressources naturelles, et la nécessité d'une globalisation plus compatible avec le développement durable.

Le sommet de Johannesburg va être précédé de débats à tous les niveaux dans différents pays. En Belgique, le Conseil Fédéral du Développement Durable organise **le 24 avril 2002** un symposium intitulé : « **Production et consommation durables : une responsabilité commune** ».

Lieu : Bruxelles, Palais des Congrès

Info : secrétariat CFDD : 02-743.31.50

En ligne : <http://www.frdo-cfdd.be>

Sur le sommet mondial : <http://www.johannesburgsummit.org/>

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien de **personnes sans emploi** que de **travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le dernier forum était centré sur la problématique des CPAS (29.4.2000). L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des propositions qui en sont issues.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde soutient le Collectif, en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 5 à 15 euros par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 30 euros/an (travailleurs)
 - 15 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 60 euros/an (organisations)
 - 30 euros/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)
- Versez votre abonnement à temps :
 - 16 euros/an (travailleurs)
 - 8 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 30 euros/an (organisations)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

Adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02 - 213.37.31
Fax : 02 - 213.37.31
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Journal de Collette

*Du 1er décembre 2001
au 31 janvier 2002*

BER

Lundi 3

Saint-Josse est la première commune belge où la majorité des conseillers communaux est d'origine étrangère.

A Saint-Josse, il n'y a pas que l'écharpe qui est multicolore.



Jeudi 6

La diminution des impôts augmentera la différence entre les hauts et les bas revenus.

Ça stimulera la consommation d'une qualité supérieure.



Vendredi 7

Dans le métro, deux étudiants africains ont été arrêtés ... parce qu'ils étaient noirs.

☺
Évitez de vous exposer au soleil !

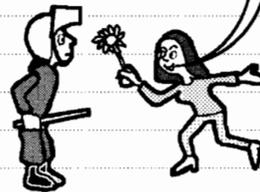
Les risques sont:

- le vieillissement précoce de la peau
- les mélanomes et les autres cancers de la peau
- les arrestations par la police du métro.

Samedi 15

Lors du sommet, la police est confrontée à des danseurs d'un street party parmi lesquels s'étaient mêlés des casseurs.

Puis-je vous inviter à danser ?



Jeudi 27

La STTB aurait chargé ses agents de suivre des personnes sans les avertir qu'il s'agissait de terroristes dangereux.

Quels étaient ses derniers mots ?

Resquiller est un crime.



Samedi 12

Le conseil d'administration de La Poste donne une prime de licenciement de 793.600 € à Frans Rombouts.

Voici un bon exemple de la façon dont le gouvernement tricolore défend les droits des travailleurs lors du licenciement.



RIK DAEMS

Dimanche 27

Pour la première fois, c'est une femme palestinienne qui se suicide en se faisant sauter à Jérusalem.

Je constate qu'au Moyen Orient les femmes s'émancipent aussi.



Mardi 29

Les enfants de familles défavorisées sèchent plus souvent l'école que les autres élèves.

Oui, j'ai beaucoup d'élèves pauvres. Mais je n'ai pas de problèmes: I ne sont presque jamais là.



SALLE DES PROFESSEURS